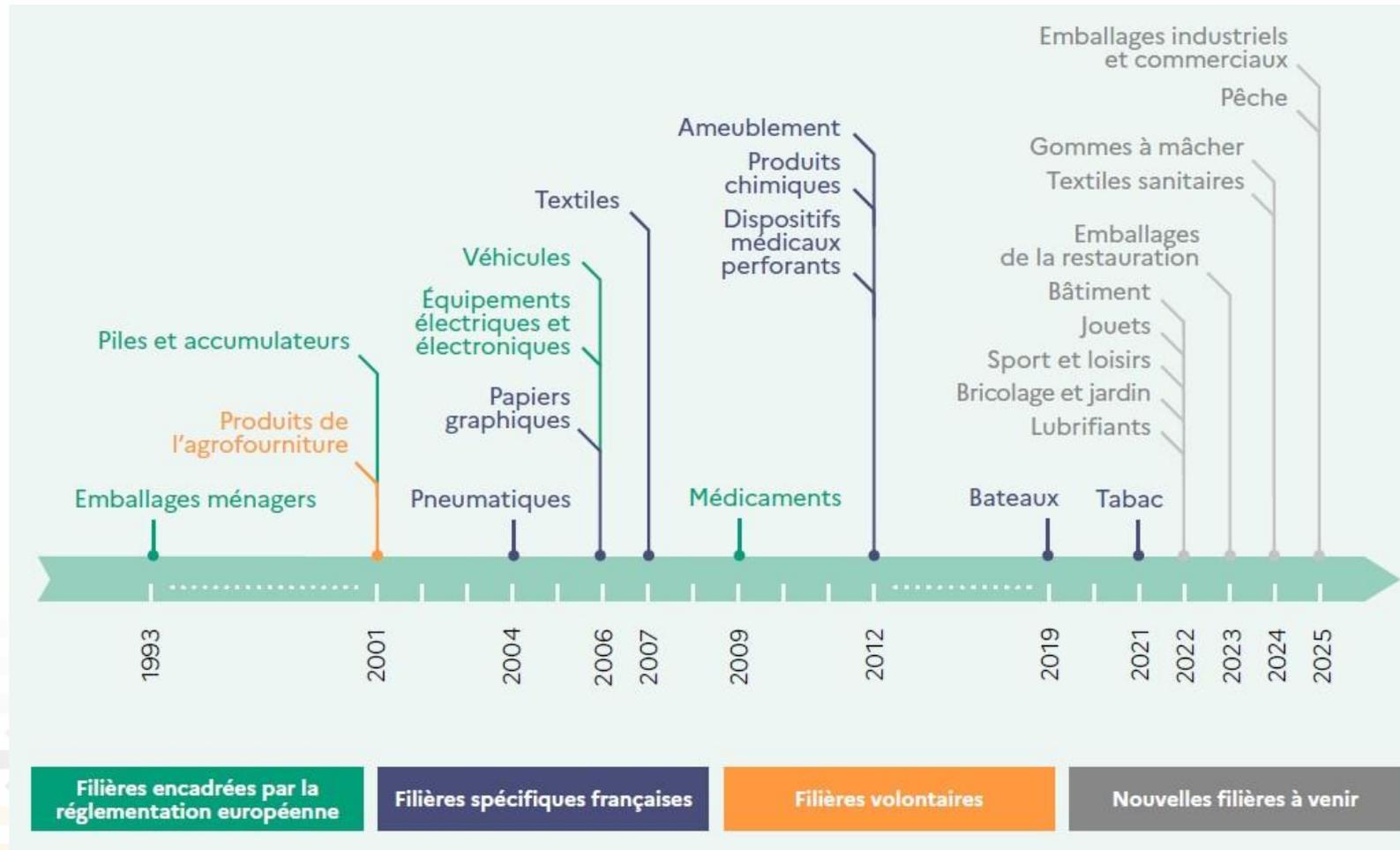


Rappel réglementaire

- Le principe de la **responsabilité élargie des producteurs (REP)**, existe en France dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement.
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite AGEC, du 10 février 2020 a apporté une profonde refonte des filières REP. (entre 2020 et 2025, 10 nouvelles filières REP devraient voir le jour, 6 sont des extensions de filières déjà existantes)
- Missions :
 - éco-conception,
 - allongement de la durée de vie des produits,
 - animer les réseaux de réemploi, réutilisation, réparation
- Des obligations qui se renforcent avec la loi AGEC





Une filière qui se met en place en 2022



- La filière REP pour les huiles minérales, synthétiques, lubrifiantes ou industrielles a été mise en place au 1^{er} janvier 2022
- Agrément de l'éco-organisme CYCLEVIA le 24 février 2022
- L'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges à la filière REP des huiles usagées fixe des objectifs en termes de :
 - Quantités du gisement collectées : de 50 % en 2023, 53 % en 2025 et 55 % en 2027
 - Pourcentage minimal de régénération ou de recyclage des quantités collectées : de 75 % en 2023, de 83 % en 2025, de 90 % en 2027
- 424 500 tonnes d'huiles collectées (tableau de bord de la filière sur les huiles usagées de l'ADEME du mois de décembre 2021) au niveau national (on connaît le mode de traitement de seulement 50 % des flux traités) :
 - 37 % des flux sont orientés vers la régénération
 - Près de 10 % des flux sont orientés vers l'incinération en four de cimenterie, en four à chaux ou en unité d'incinération des déchets dangereux
 - 3 % des flux sont orientés vers les fabricants de combustibles



Mise en place de la filière REP des produits du tabac



- Mise en place de la filière REP des produits du tabac au 1^{er} janvier 2021
 - Arrêté du 5 février 2021 portant cahier des charges et agrément d'ALCOME en tant qu'éco-organisme
 - Collectes des produits du tabac avec filtres et produits destinés à être utilisés avec les produits du tabac (filtres ou tubes)
- Objectif de réduction du nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics de 20% en 2023, 35 % en 2025, 40 % en 2026 (par rapport à 2022)
- D 'après les estimations d'ALCOME, il y a un gisement mis sur le marché de 67,7 milliards de cigarettes avec filtre, soit 14 200 tonnes de mégots par an dont 12 % jetés sur la voie publique
- Contentieux engagés par la fédération des fabricants de cigares en 2022
 - 28 juillet 2022 annulation de l'arrêté du 5 février 2021 à l'échéance du 1^{er} janvier 2023 en l'absence d'une consultation publique
 - Après consultation du public sur l'arrêté en septembre 2022 publication d'un nouvel arrêté portant cahier des charges le 7 décembre 2022



Agrément d'Écomaison pour prendre en charge la filière REP jouets



- Jouets au sens de l'article 2 de la directive européenne 2009/48/CE relative à la sécurité sur le jouet :
 - « produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans »
- D'après l'étude préalable à la mise en place de la filière REP Jouets (ADEME (décembre 2020)) :
 - En 2017, environ 157 000 tonnes de jouets qui ont été mises sur le marché
 - Le gisement concerné par la REP jouets représente 111 000 tonnes (hors DEEE, jouets de type loisir créatif, jouets roulants)
 - Le gisement varie essentiellement en fonction des naissances
 - Le gisement traité en 2017 représente environ 100 000 tonnes (4 % de réemploi)
- Objectifs du cahier des charges de la filière
 - Pourcentages minimaux des quantités collectées : 28 % en 2024, 45 % en 2027
 - Pourcentages minimaux de recyclage des quantités collectées non réemployées : 35 % en 2024, 55 % en 2027
 - Pourcentages minimaux de produits usagés qui ont fait l'objet d'une opération de réemploi ou une opération de préparation en vue de la réutilisation : 6 % en 2024, 9 % en 2027



Agrément d'ECOLOGIC pour prendre en charge la filière REP articles de sports et loisirs



- Pas vraiment de définition réglementaire d'un article de sport ou de loisir, l'ADEME se réfère aux articles liés à la pratique d'un sport ou d'un loisir
- D'après l'étude préalable à la mise en place de la filière REP Articles de Sport et Loisirs (ADEME (Décembre 2020)) :
 - 186 000 tonnes mises sur le marché en 2018 (dont 56 000 tonnes de cycles et trottinettes)
 - Près de 100 000 tonnes de déchets générés annuellement (6,4 % de réemploi)
- Objectifs du cahier des charges de la filière :
 - Pourcentages minimaux des quantités collectées :
 - cycles et engins de déplacement personnel non motorisés : 18 % en 2024, 25 % en 2027
 - Articles liés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air : 20 % en 2024, 35 % en 2027
 - Pourcentages minimaux de recyclage :
 - cycles et engins de déplacement personnel non motorisés : 59 % en 2024, 62 % en 2027
 - Articles liés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air : 35 % en 2024 et 50 % en 2027
 - Pourcentages minimaux de réemploi et de réutilisation :
 - cycles et engins de déplacement personnel non motorisés : 9 % en 2024, 14 % en 2027
 - Articles liés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air : 4 % en 2024, 5 % en 2027



Agrément d'ECOLOGIC, ECODDS et ECOMAISON pour la mise en place de la filière REP ABJ



ecomaison



- D'après l'étude préalable à la mise en place de la filière REP articles de bricolage et de jardin (ADEME (Décembre 2020)), les articles de bricolage et de jardin sont définis comme :
 - « article de bricolage et de jardin, tout équipement, outillage manuel ou thermique, destiné à une activité consistant en des travaux de réparation, d'installation ou d'aménagement et/ou des activités d'aménagement et d'entretien d'un jardin, susceptible d'être possédé par les ménages »
- En termes de gisement (ADEME (Décembre 2020)) :
 - 145 000 tonnes mises sur le marché en 2017
 - Près de 84 000 tonnes d'articles de bricolage et de jardin générés en 2017 (dont 11 % de réemploi)
- Objectifs du cahier des charges de la filière :
 - Amélioration des taux de collecte, de recyclage et de réemploi, des outillages du peintre, de machines et appareils motorisés thermiques, de matériels de bricolage, de produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin



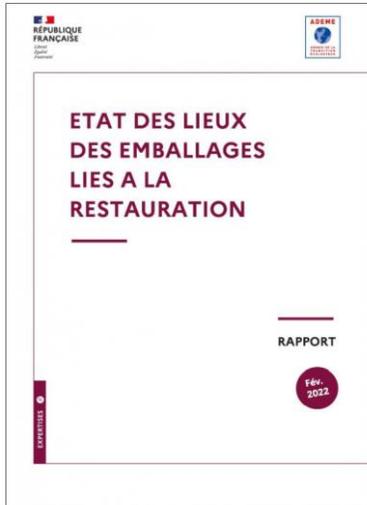
4 éco-organismes agréés pour la filière REP PMCB



- D'après l'étude de préfiguration de l'ADEME (mars 2021) les PMCB sont définis :
« Matériaux, équipements et produits y compris de décoration, fabriqués en vue d'être incorporés, assemblés, utilisés ou installés de façon durable dans des ouvrages ou des parties d'ouvrages de construction, ainsi que pour l'aménagement des parcelles sur lesquels sont construits ces ouvrages »
- Le gisement (ADEME (mars 2021)) :
 - 114 millions de tonnes mises sur le marché en 2019
 - 42 millions de tonnes collectées en 2019
 - Composition estimée à 75 % de déchets inertes, 23 % de déchets non dangereux non inertes, et 2 % de déchets dangereux
 - Taux de valorisation de 70 % (mais forte hétérogénéité selon les flux)
- 4 éco-organismes agréés :
 - VALDELIA
 - ECOMAISON
 - ECOMINERO
 - VALOBAT



La filière REP des emballages liés à la restauration à venir (courant 2023)



- Initialement programmé au 1^{er} janvier 2021 par la loi AGEC puis repoussée au 1^{er} janvier 2023 par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Climat et Résilience)
- Parfois difficulté de distinguer des emballages consommés ou utilisés par les professionnels ayant une activité de restauration des emballages ménagers
- Dans le projet de décret, délimitation du périmètre des emballages de la restauration et des emballages ménagers par arrêtés ministériels
- Consultation ouverte au public du projet de décret entre le 26 juillet et le 10 septembre 2022
- Pas de cahiers des charges publié, ni d'éco-organisme agréé à la fin de l'année 2022



La filière REP des emballages liés à la restauration à venir (courant 2023)

D'après les données de l'état des lieux des emballages liés à la restauration (ADEME (février 2022)), les quantités d'emballages mises sur le marché se répartissent ainsi :

- 1,7 millions de tonnes assimilables à la future REP emballages de la restauration
- 5,2 millions de tonnes assimilables à la REP emballages ménagers
- Dont 298 000 tonnes partagées entre les REP



Périmètre	REP Emballages ménagers				
	Emballages liés à la restauration				
Matériau	Emballages logistiques	Emballages spécifiques professionnels de préparation	Emballages non spécifiques (préparation et conso. sur place)	Restauration rapide, libre-service, loisirs	Consommation à domicile
Carton / Papier	551 kt	32 kt	100 kt	125 kt	1 012 kt
Verre	0	0	361kt	76 kt	2 440 kt
Plastiques rigides	0	96 kt	89 kt	67 kt	788 kt
Plastiques souples	2 kt	9 kt	19 kt	9 kt	301 kt
Bois / Autres	83 kt		3 kt	3 kt	29 kt
Métaux		20 kt	26 kt	18 kt	322 kt
TOTAL	636 kt	157 kt	598 kt	298 kt	4 892 kt
Collecte	Plutôt privée*		Plutôt SPPGD*		100 % SPPGD

Tableau 23 : Répartition des tonnages d'emballages liés à la restauration par type d'emballages et tendance de répartition de la collecte entre SPPGD et privé

Source : État des lieux des emballages liés à la restauration (ADEME (février 2022))



Observatoire des déchets
et de l'économie circulaire de
Bourgogne-Franche-Comté

Les filières REP en Bourgogne-Franche- Comté

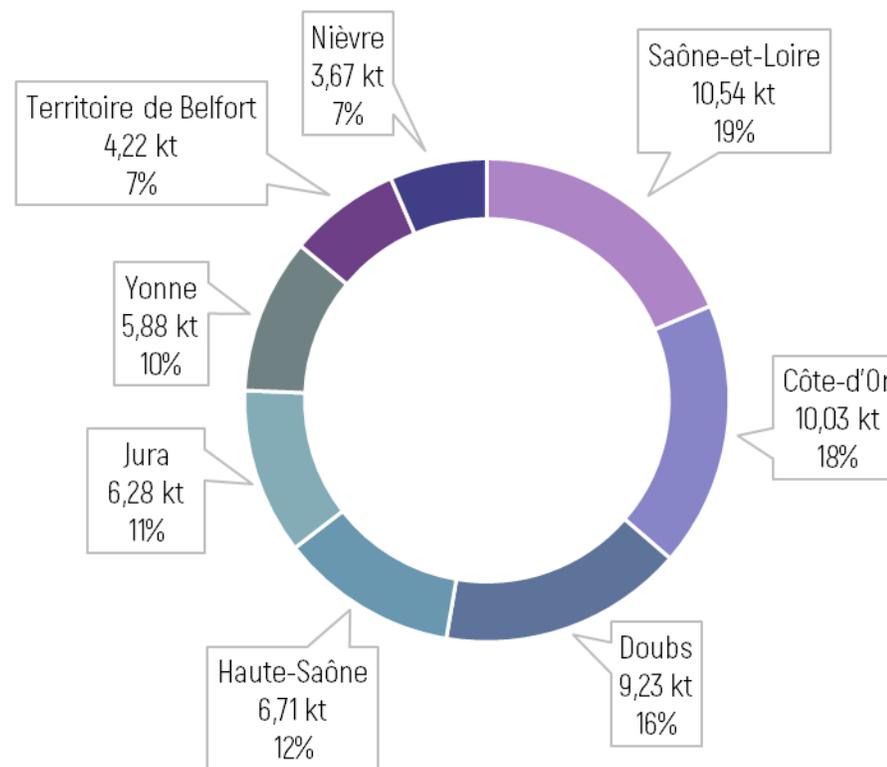


Bourgogne-Franche-Comté : 5,7 % des tonnages recyclés au niveau national

- 56 570 tonnes de papiers graphiques recyclés en 2021
- 53 collectivités locales sous contrats avec CITEO
- 2 808 015 habitants de Bourgogne-Franche-Comté sous contrats d'après l'éco-organisme



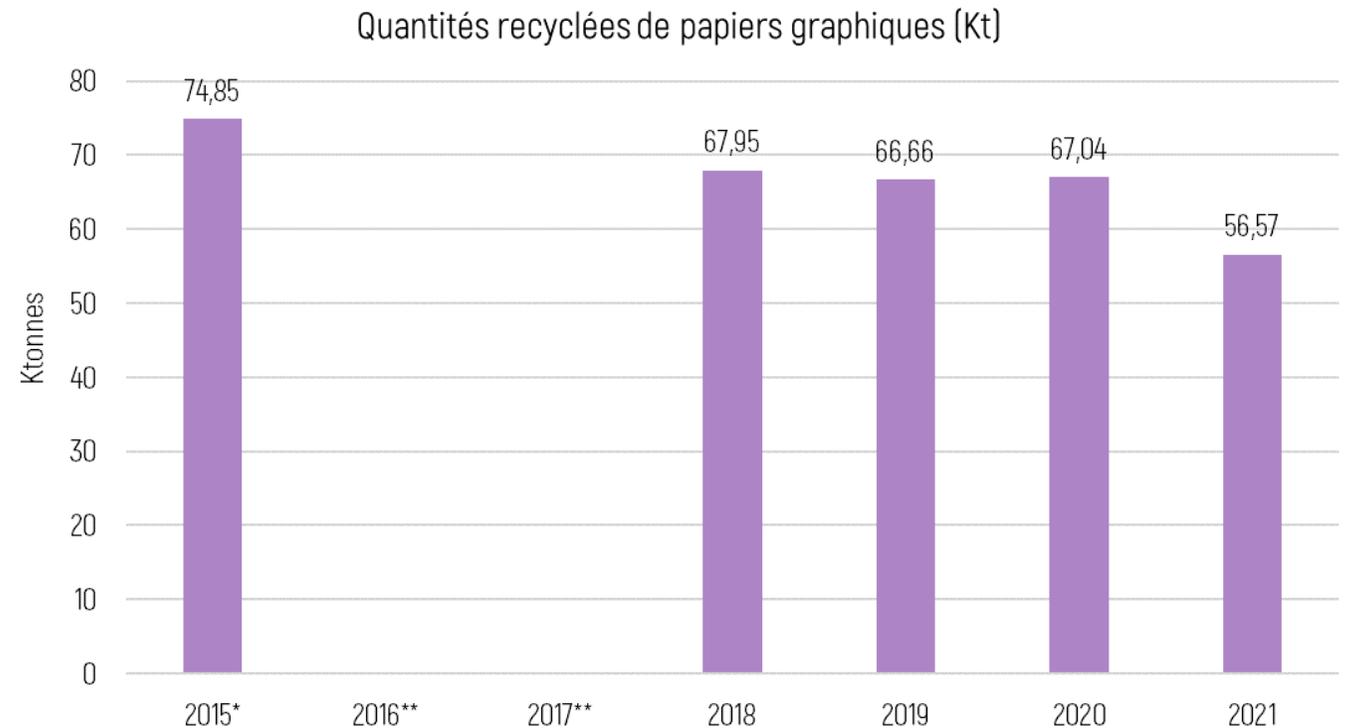
Quantités recyclées en 2021 (Ktonnes)



Source : CITEO

Une baisse de près de 16 % des quantités recyclées entre 2020 et 2021

- Une baisse des quantités recyclées en région entre 2020 et 2021 (- 16%)
- La crise sanitaire a entraîné une baisse du gisement contribuant mis sur le marché en 2020 (-17%)
- Le taux de recyclage (au niveau national) progresse de 1,5 points de pourcentage entre 2020 et 2021 pour atteindre 62 %

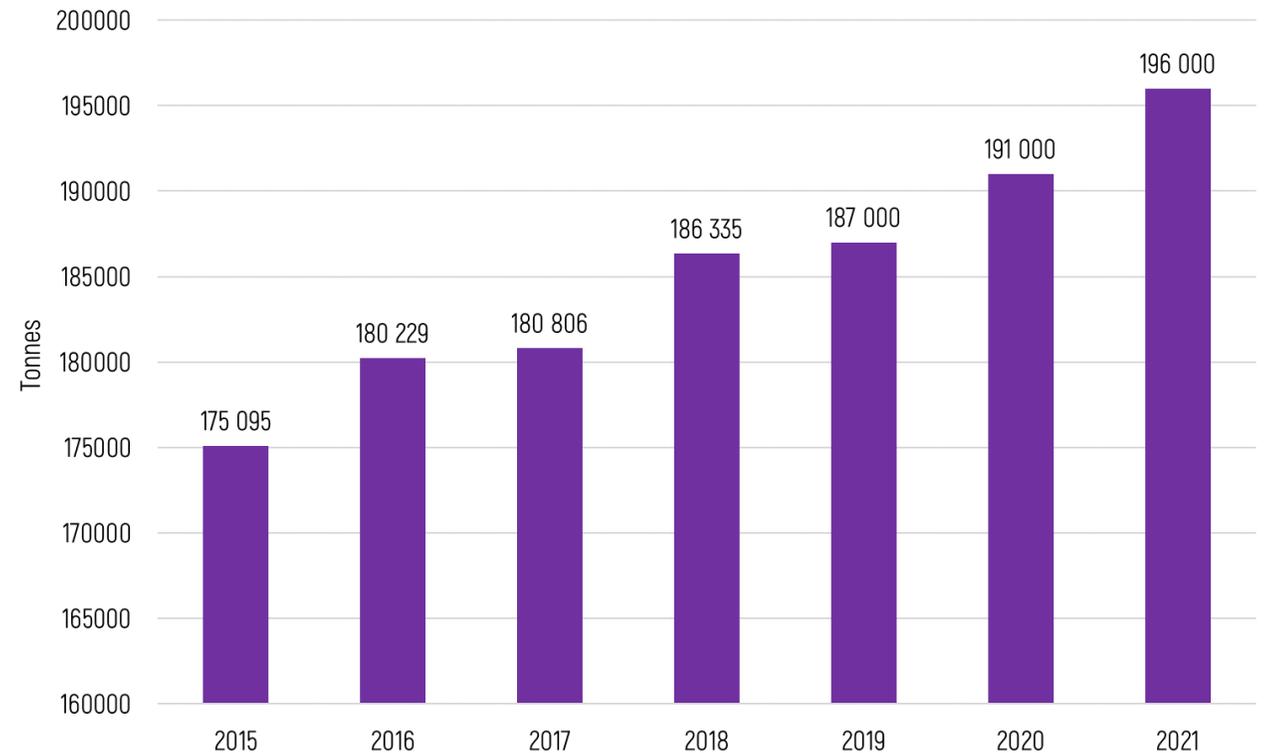


Source : CITEO

Une hausse de 12 % des quantités recyclées entre 2015 et 2021

- En 2021, 196 000 tonnes d'emballages ménagers recyclés soit 70 kg/hab. sous contrat CITEO (+2,6 % par rapport à 2020)
- Collectés principalement en PAP (79 % des collectes en 2021 selon CITEO).
- 64 % des collectes d'emballages sont multi matériaux en 2021.
- 10 centres de tri en Bourgogne-Franche-Comté, dont 5 en extension des consignes de tri en 2021.
- Au niveau national taux de recyclage de 72 % (+ 2,7 points de pourcentage entre 2020 et 2021)

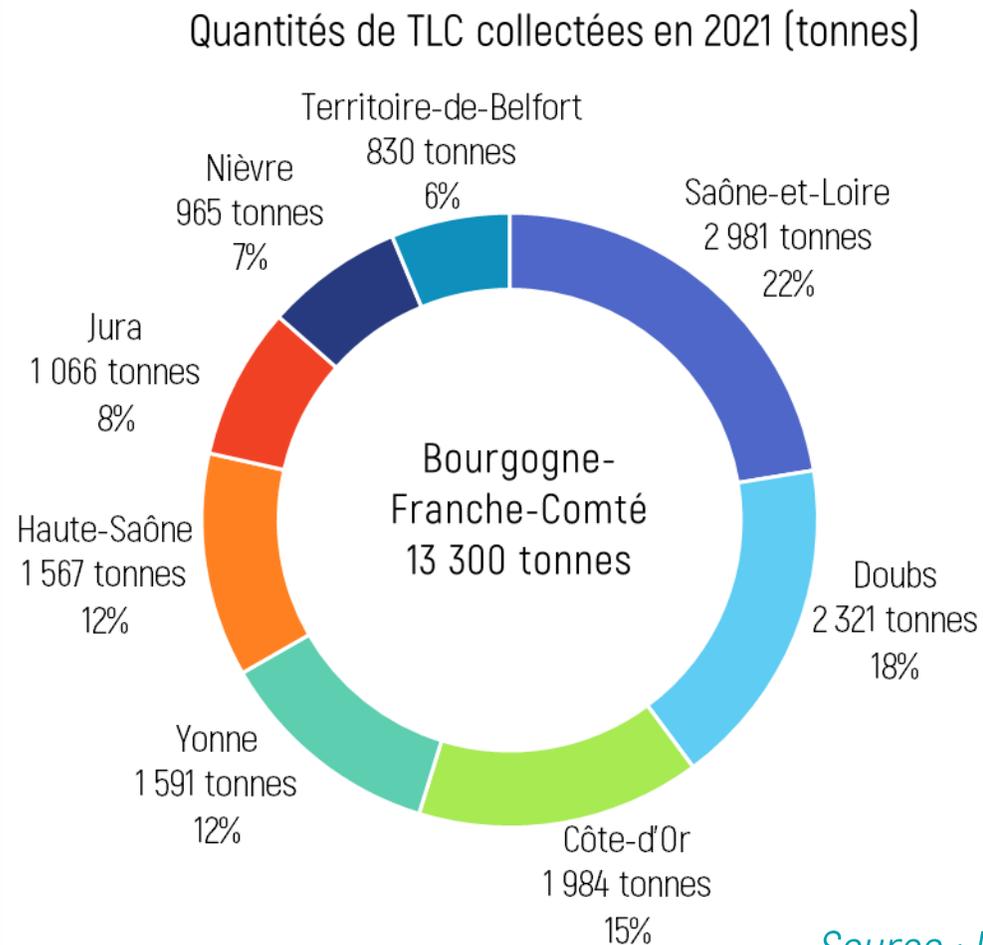
Évolution des quantités recyclés d'emballages



Source : CITEO

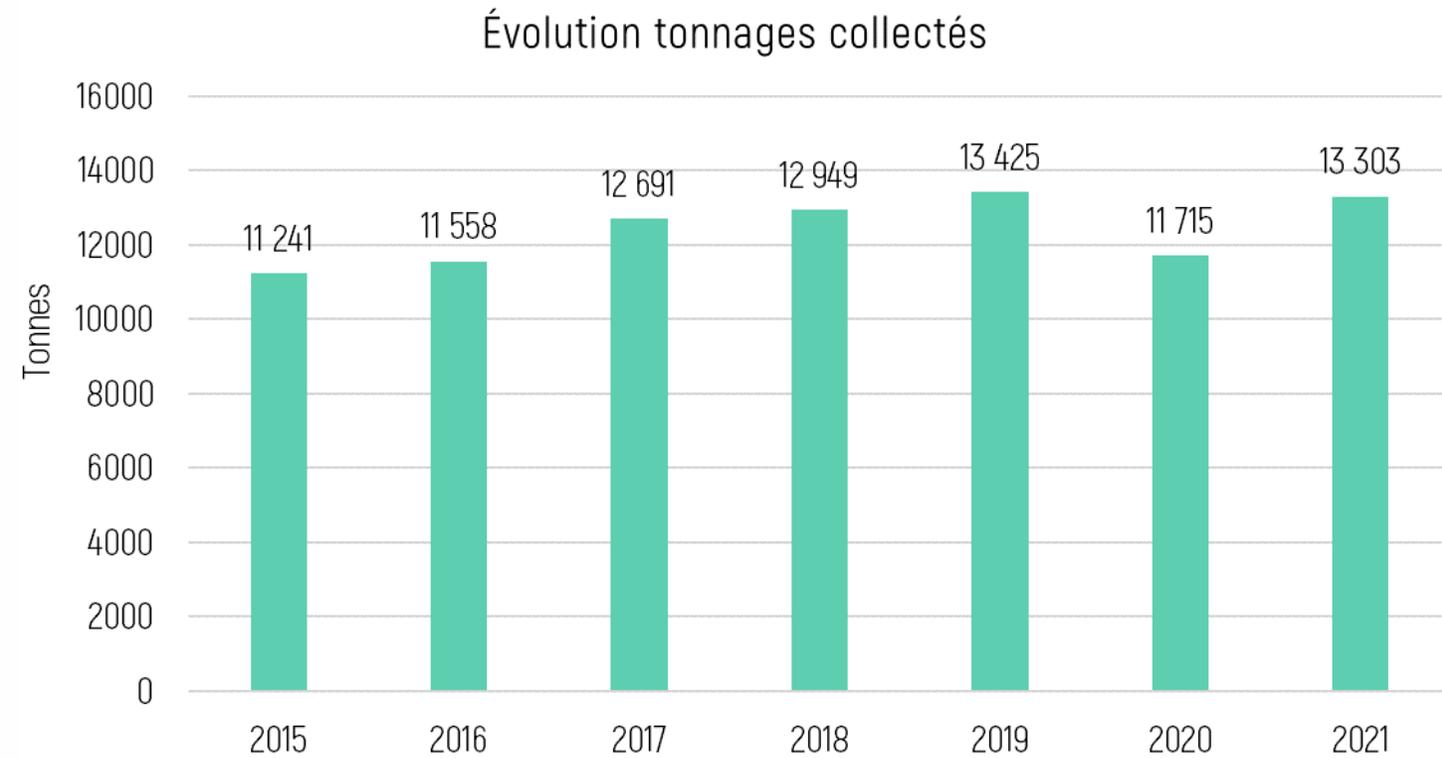
La BFC représente 5,6 % des tonnages collectés au niveau national

- 13 300 tonnes de TLC collectés en Bourgogne-Franche-Comté en 2021 (4,8 kg/hab.)
- 2 198 PAV en 2021, soit un PAV pour 1 270 habitants
- 3 centres de tri de TLC en Bourgogne-Franche-Comté en 2021



Des tonnages collectés qui retrouvent le niveau d'avant crise

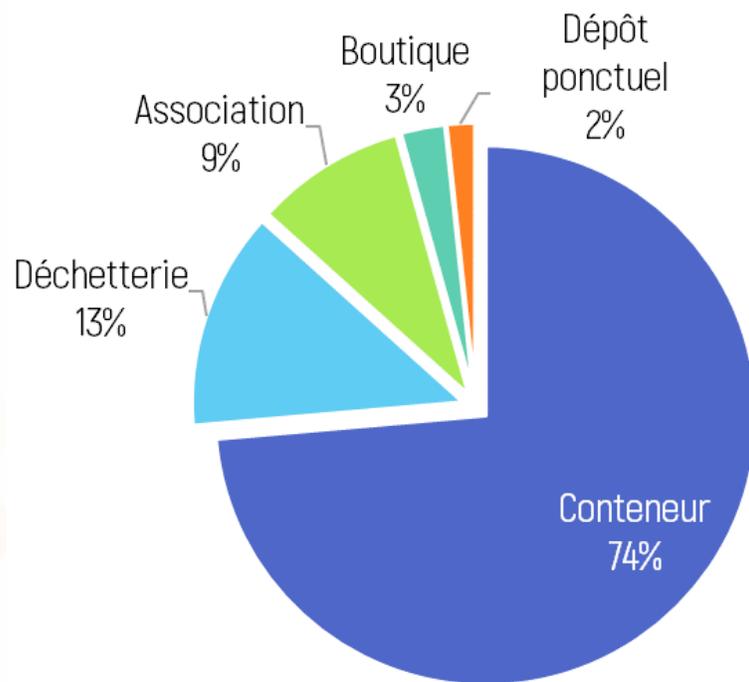
- Après une baisse liée directement à la crise COVID en 2020 (consommation, accessibilité PAV...)
- En 2021, les tonnages collectés augmentent de 13,6 % (1 590 tonnes) pour retrouver le niveau de 2019
- Effet rebond suite à la crise sanitaire, et augmentation des tonnages mis sur le marché en 2021 (+ 90 000 tonnes au niveau national)
- Taux de valorisation de 99,5% en 2021 (au niveau national)



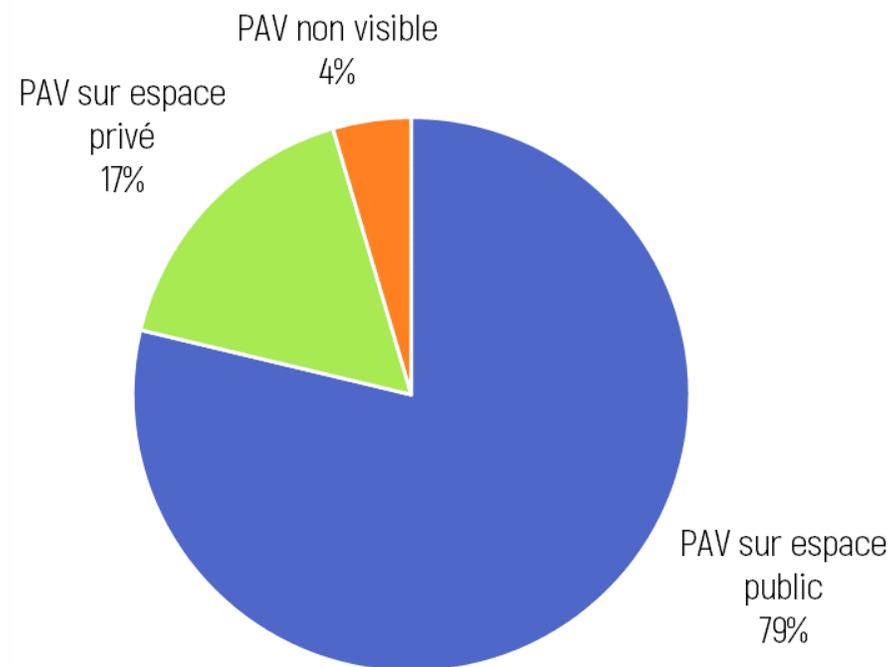
Source : REFASHION

La plupart des collectes sont réalisées à travers des conteneurs situés sur l'espace public

Typologie des PAV en 2020



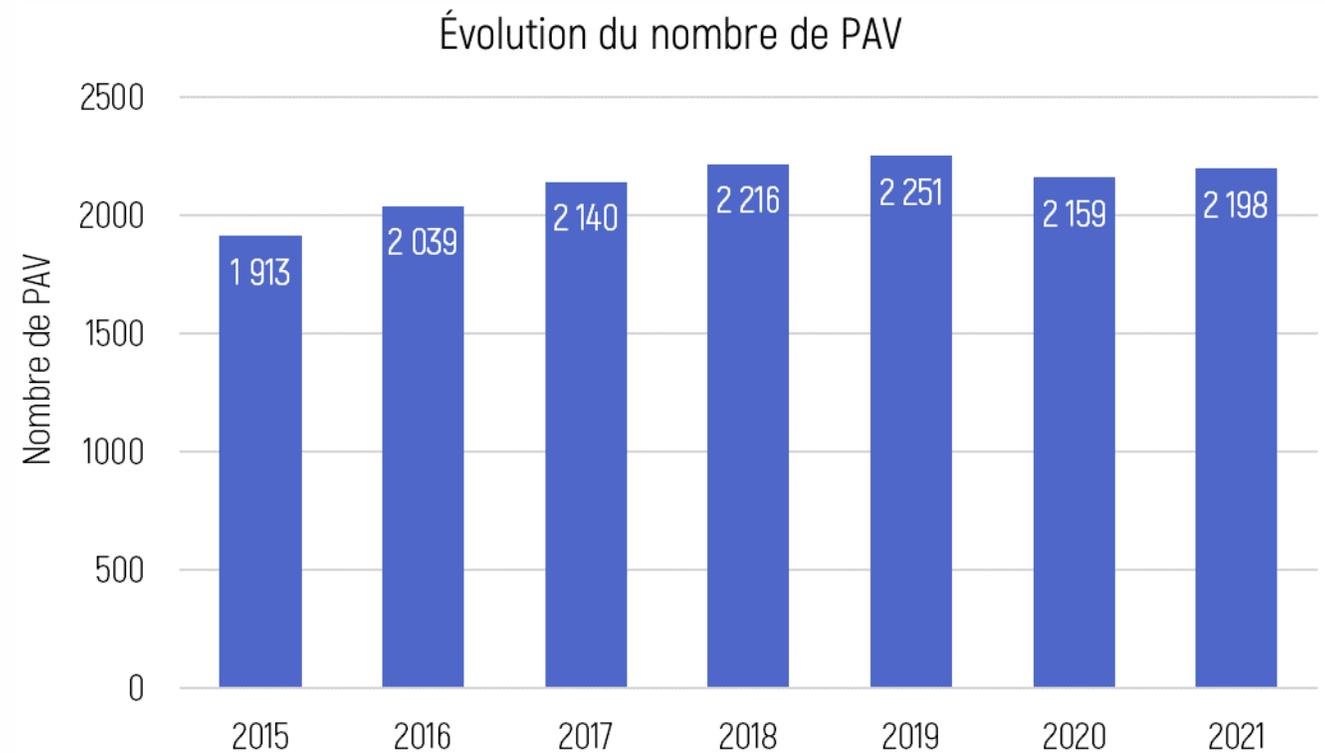
Répartition des PAV en 2021



- En 2021, le conteneur reste le format le plus dominant en région (74 % de PAV), suivi par les points de collecte en déchèterie (13 %)
- Des PAV principalement situés sur l'espace public (79 %)

Une reprise du nombre de PAV

- Hausse du nombre de PAV (+ 2 %) en 2021, qui ne retrouve pas le niveau d'avant crise.
- Un rendement régional moyen de 6 tonnes par PAV en 2021
- En 2021, le nombre de PAV en boutique continue de diminuer (-15 depuis 2019)

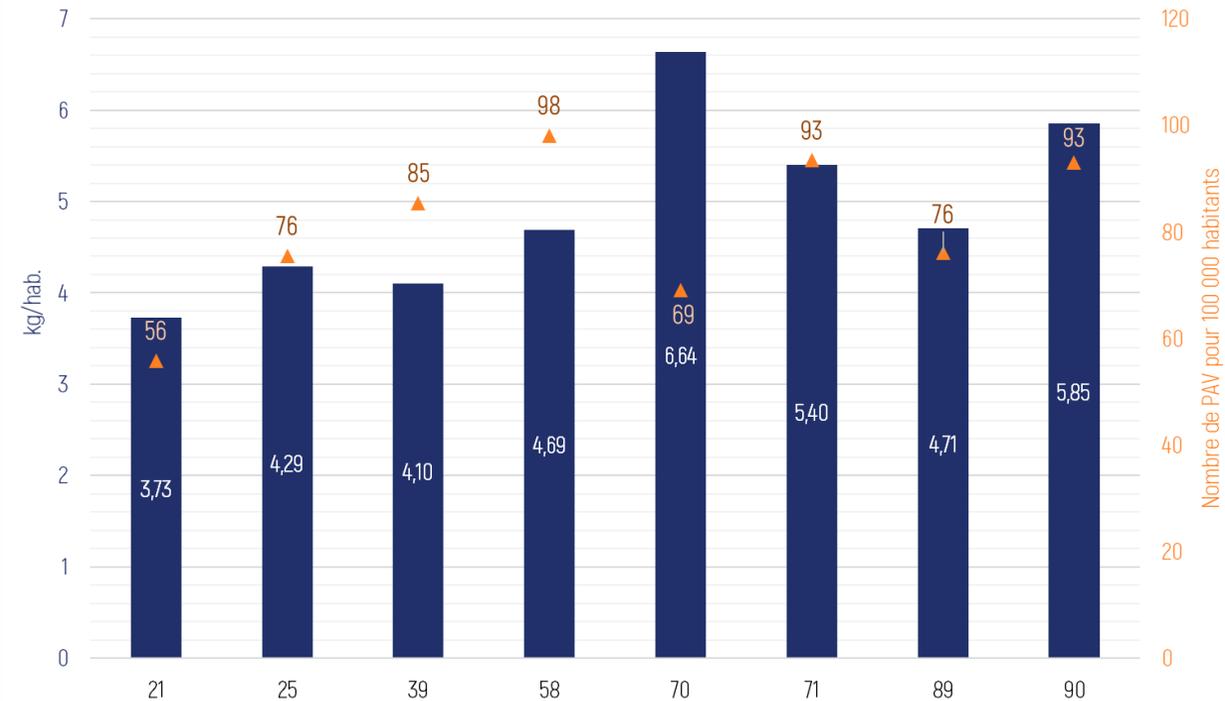


Source : REFASHION

Des disparités selon les départements

- Les départements les mieux dotés en point d'apport volontaire semblent inciter davantage les usagers à trier leurs TLC
 - Les 4 départements avec le plus de PAV présentent une collecte moyenne de 5 kg/hab. (Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Jura)
 - Les départements avec le moins de PAV présentent une collecte moyenne de 4,2 kg/hab. (Yonne, Doubs, Côte-d'Or)
 - Les quantités collectées en Haute-Saône semblent atypiques au regard de la distribution et de l'historique (en moyenne 5,30 kg/hab. entre 2015 et 2020)
- La densité de population, les actions d'information et de communication, ou encore la localisation des points d'apport volontaire sont autant de facteurs qui jouent également sur l'efficacité de la collecte.

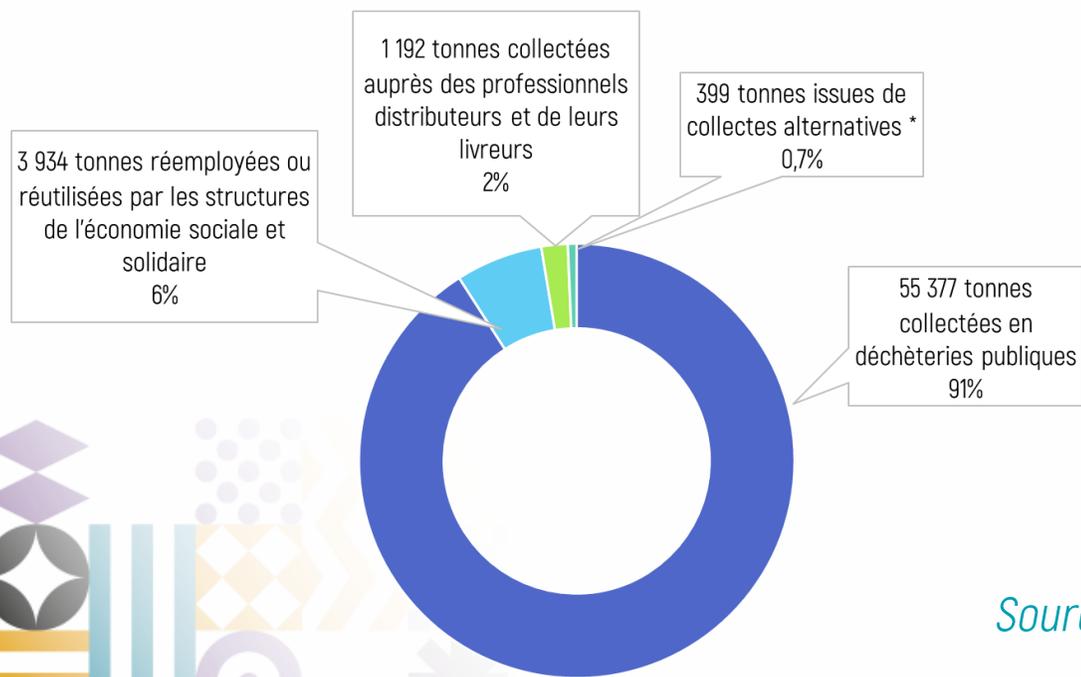
Maillage de points d'apport volontaire et ratios de collecte des TLC en Bourgogne-Franche-Comté en 2021



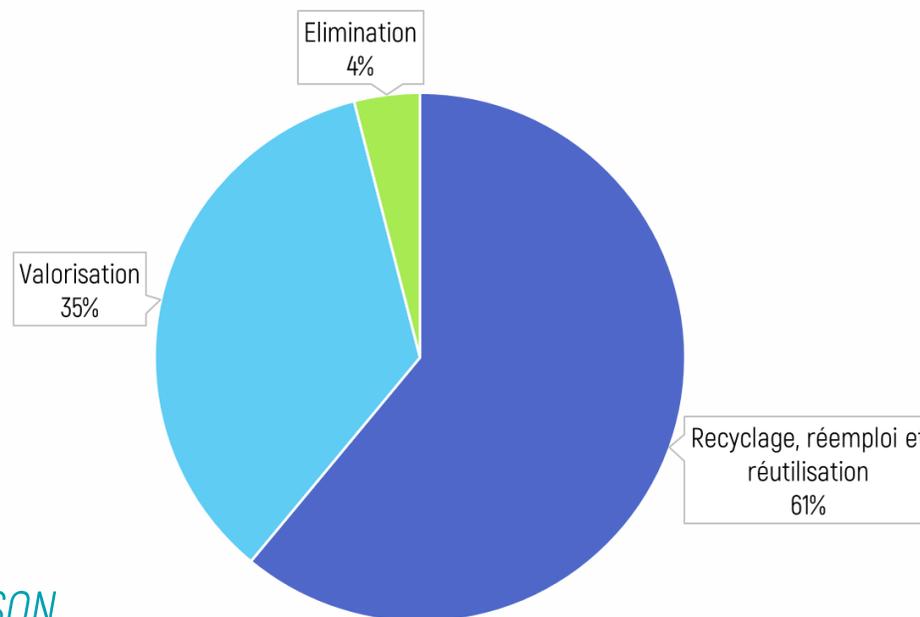
Source : REFASHION

Près de 61 000 tonnes de DEA ménagers collectées en 2021

Les points de collecte des DEA (2021)



Répartition par type de traitement (2021)



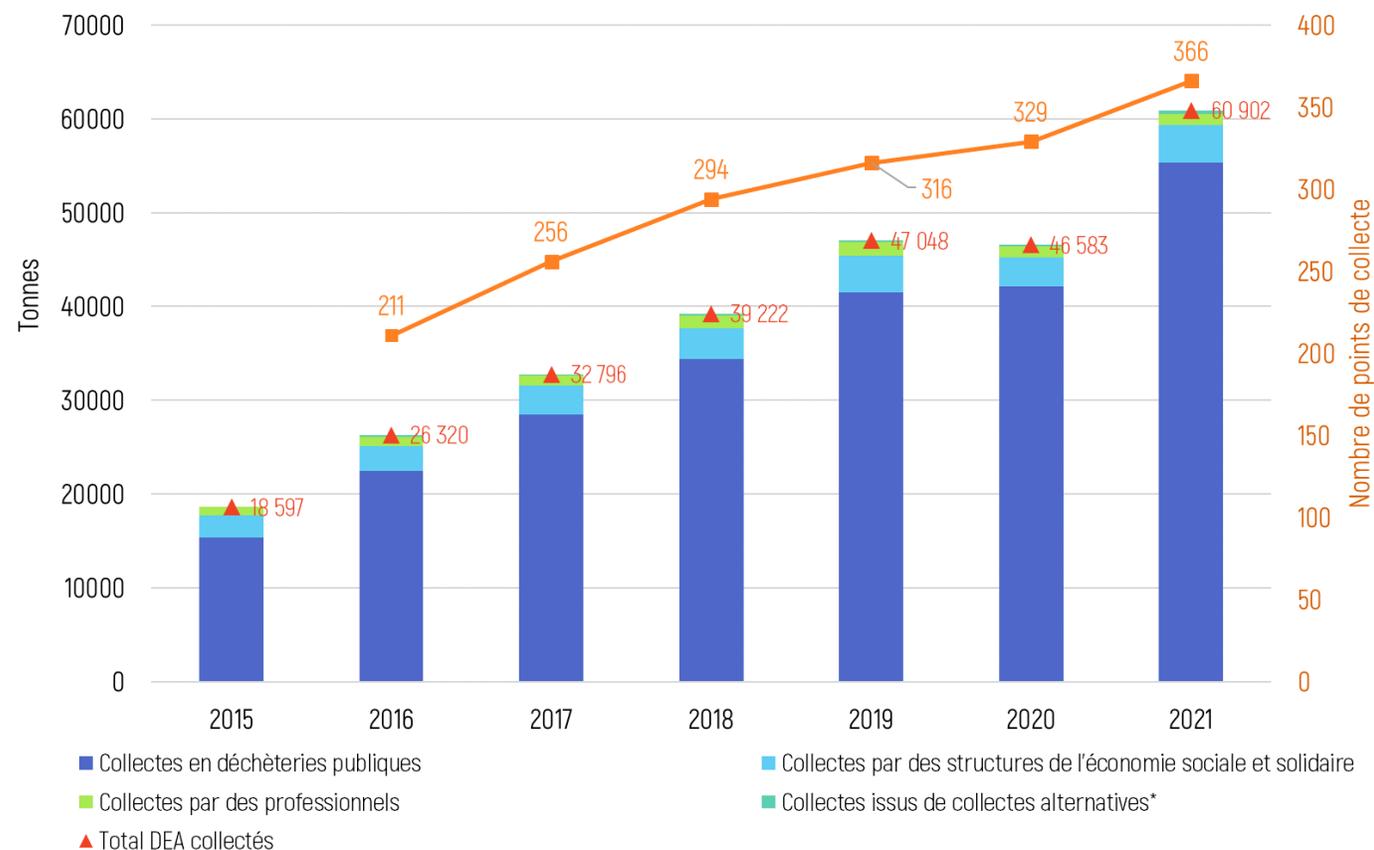
Source : ECOMAISON

- En 2021, la plupart (91 %) des DEA ménagers sont collectés en déchetteries publiques (1 point de pourcentage de plus qu'en 2020)
- Des DEA de moins en moins orientés vers l'élimination (7 % en 2016 contre 4 % en 2021) au profit d'une valorisation ou réutilisation (93 % en 2016 contre 96 % en 2021).

Une forte hausse des tonnages collectés en 2021

- Après une année 2020 marquée par un recul lié à la situation sanitaire, les tonnages collectés progressent de 31 % en 2021
- L'ensemble des modes de collecte connaît une progression (à l'exception de la collecte par des professionnels qui reste stable)
- Près de 40 points de collectes supplémentaires sont également constatés (+ 11 %)

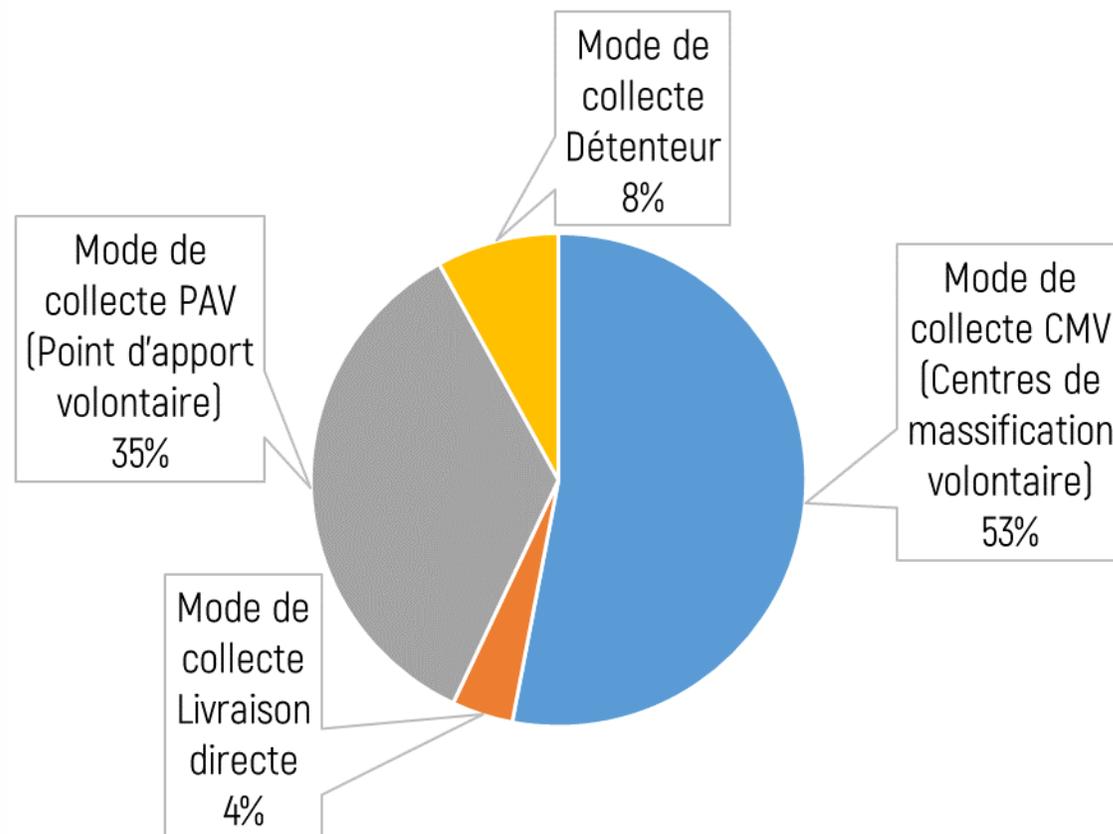
Évolution des tonnages de DEA collectés et du nombre de points de collecte équipés



Des DEA professionnels collectés exclusivement à des fins de recyclage ou de réutilisation

- 2 005 tonnes collectées en 2021 dont 94 % à des fins de recyclage et 6 % à des fins de réutilisation
- 53 % des tonnages sont collectés en centres de massification volontaire
- En 2021, 9 opérateurs de tri/traitement existent en Bourgogne-Franche-Comté (6 de plus qu'entre 2019 et 2020)
- En 2021, 9 structures de l'économie sociale et solidaire collectent des DEA professionnels

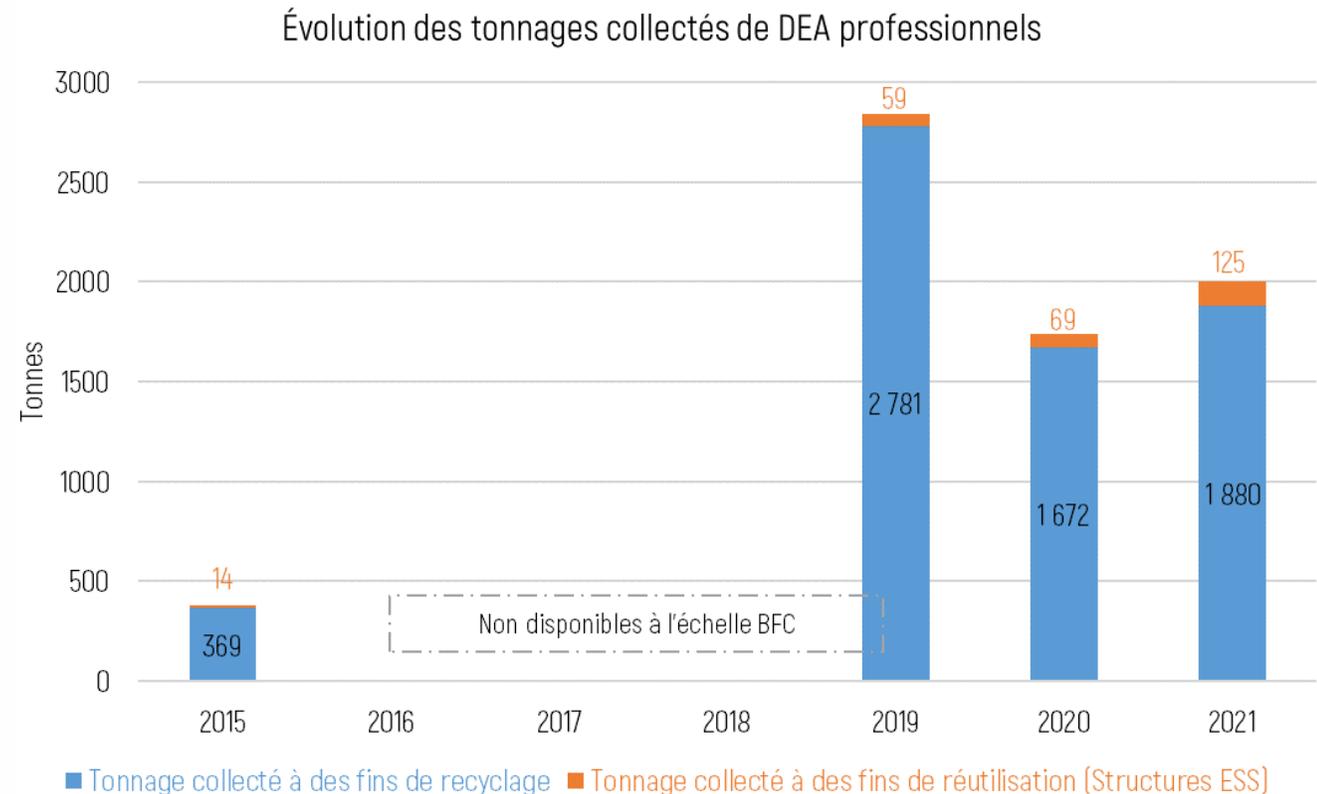
Répartition du tonnage collecté selon les modes de collectes



Source : VALDELIA

Des DEA professionnels en légère reprise par rapport à la crise sanitaire

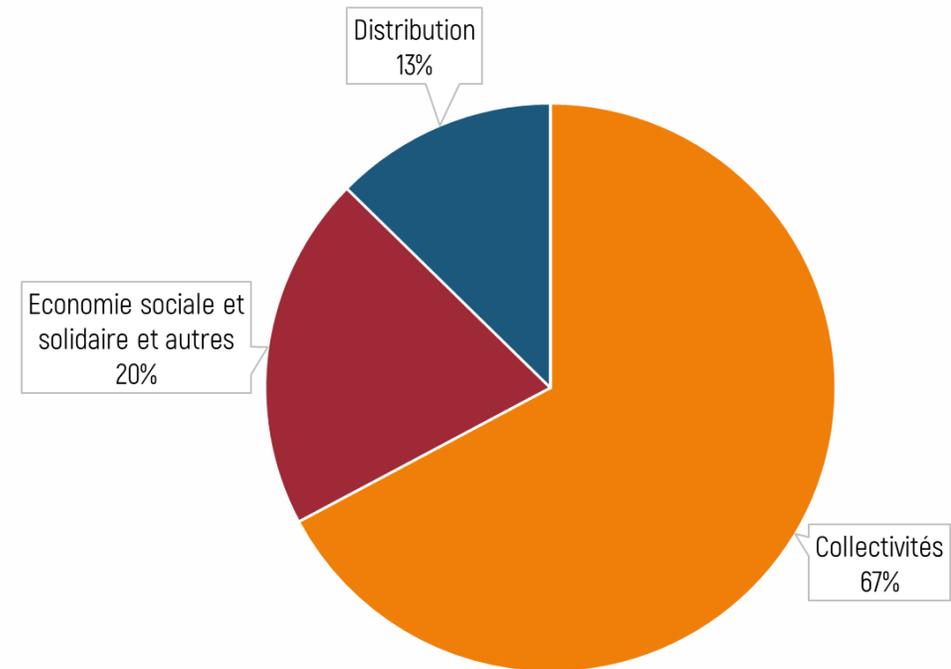
- 2 005 tonnes collectées en 2021, soit une reprise de 15 % par rapport à 2020, sans retrouver le niveau d'avant crise (30 % en dessous de 2019)
- Un léger rebond par rapport à la crise sanitaire
- Le niveau de tonnages collectés à des fins de recyclage ne retrouve pas le niveau de 2019
- Le niveau de tonnages collectés à des fins de réutilisation progresse nettement pour atteindre un maximum sur l'historique de 125 tonnes



En 2021, les DEEE ménagers restent majoritairement collectés en déchèteries

- Près de 41 772 tonnes de DEEE collectées en région en 2021
- La collecte en déchèteries reste la source majoritaire des DEEE collectés, avec 67 % des tonnages, soit 28 070 tonnes.
- La collecte auprès des distributeurs connaît une reprise importante et atteint un niveau supérieur à celui d'avant crise

Répartition des DEEE ménagers par origine de collecte

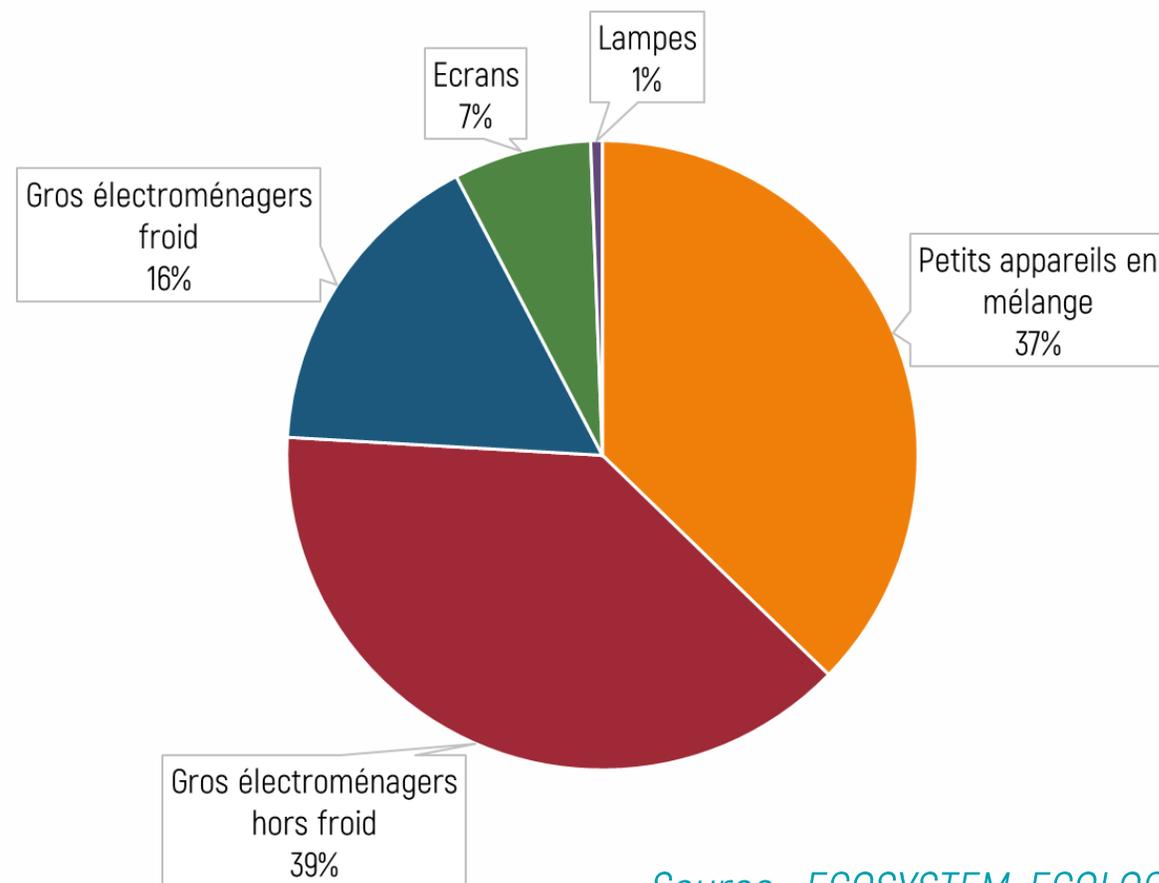


Source : ECOSYSTEM, ECOLOGIC

La répartition des tonnages de DEEE ménagers selon le flux collecté

- Comme sur les années précédentes, les gros électroménagers froid et hors-froid représentent plus de 50 % des flux collectés (23 000 tonnes)
- On retrouve ensuite les petits appareils en mélange avec 37 % des flux collectés (15 570 tonnes)
- Les écrans (3 000 tonnes) et lampes (250 tonnes) restent moins représentés dans les tonnages collectés

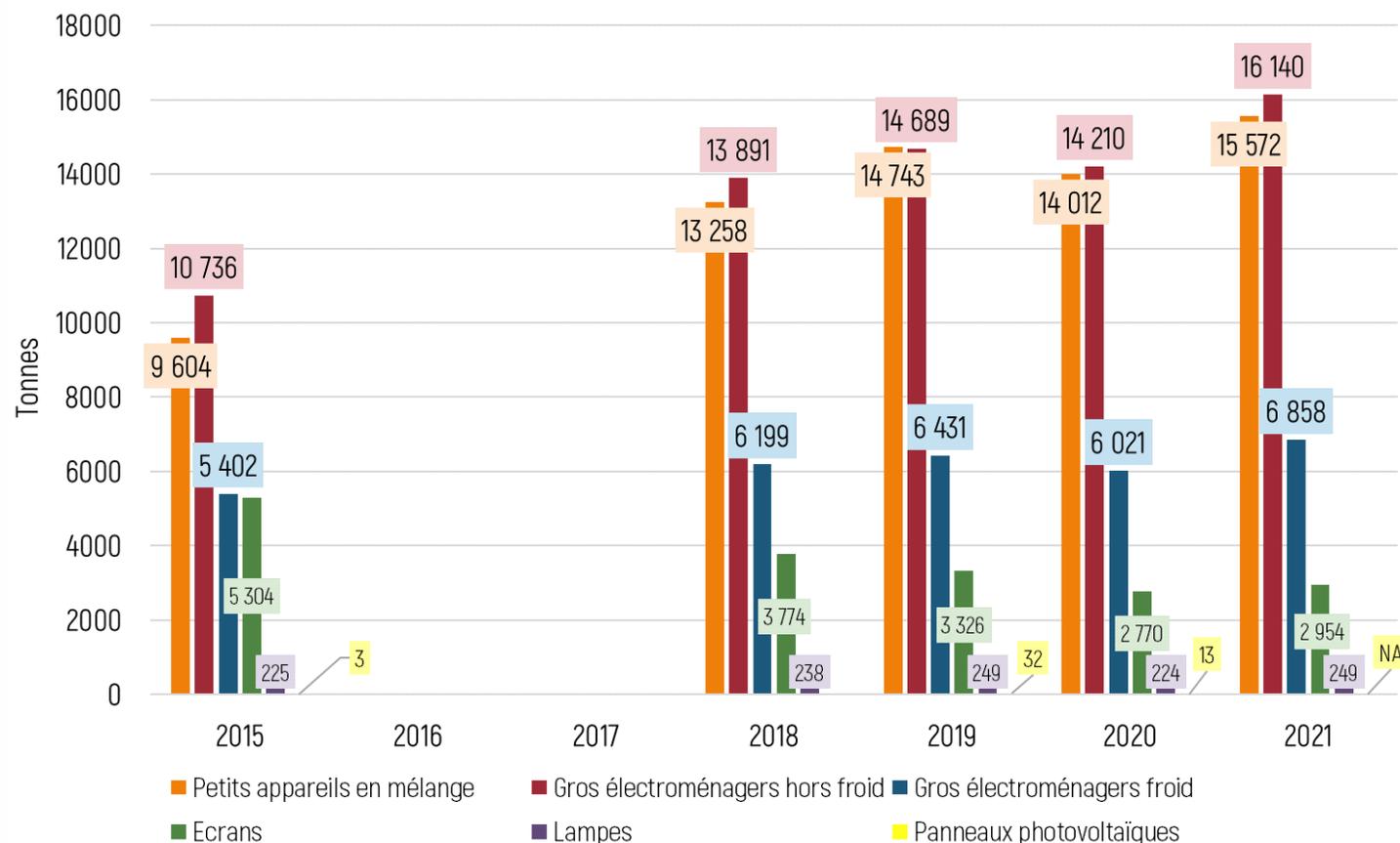
Répartition des tonnages de DEEE ménagers selon le flux collecté



Une année record pour la collecte de DEEE ménagers

- L'année 2021 marque le maximum de DEEE ménagers collectés sur l'historique (41 770 tonnes)
- L'ensemble des flux connaît un maximum historique (à l'exception des écrans)
- Un taux de valorisation de 85 % des flux d'ECOSYSTEM en Bourgogne-Franche-Comté (72,5 % des flux recyclés)
- Un phénomène essentiellement lié à la crise sanitaire

Évolution des DEEE ménagers collectés par type de flux



2 éco-organismes agréés pour la collecte des DEEE professionnels

- 2 éco-organismes agréés pour la collecte des DEEE professionnels :
 - ECOSYSTEM (fusion ECOSYSTEM et RECYCLUM)
 - ECOLOGIC
- 981 tonnes collectées en 2021 (+ 175 tonnes (+22%)) dans 245 points d'enlèvement recensés en Bourgogne-Franche-Comté
- 672 tonnes traitées par les sites implantés en Bourgogne-Franche-Comté



Une progression des tonnages collectés en Bourgogne-Franche-Comté

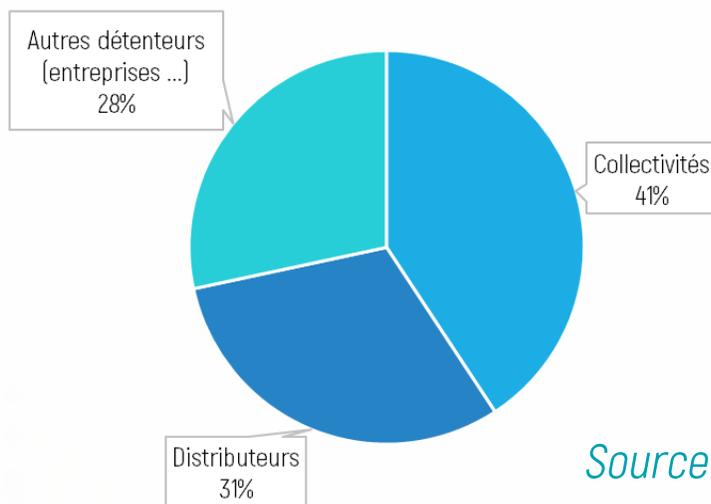


- En 2021, 45 tonnes de panneaux photovoltaïques usagés ont été collectées (flux multiplié par près de 2,5 fois entre 2020 et 2021)
 - 25% de ce gisement a été collecté au travers de points d'apport volontaires
 - 75% de ce gisement a été collecté sur site
- Un site de regroupement dans le Jura (DEMAIN ENVIRONNEMENT)
- 5 sites de traitements (au niveau national, aucun en BFC)
- Au niveau national 4 332 tonnes traitées
 - 85 % de recyclage
 - 5 % de valorisation énergétique
 - 9 % d'élimination

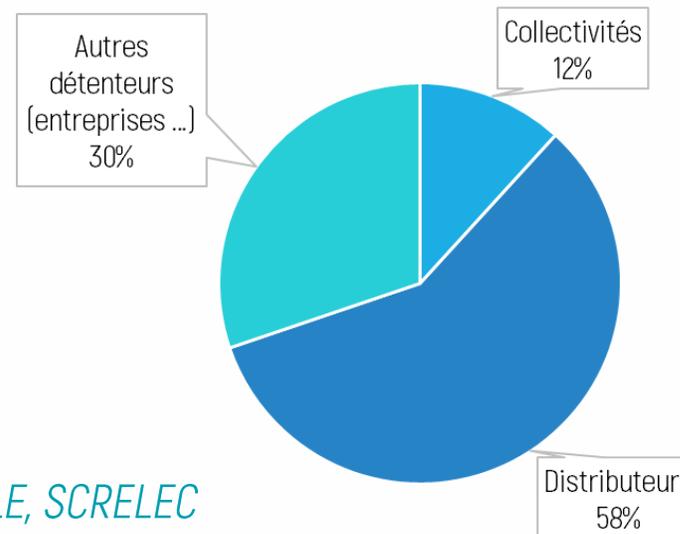


305 g/hab. collectés en 2021

Répartition des tonnages collectés en fonction du point de collecte



Répartition des points de collecte



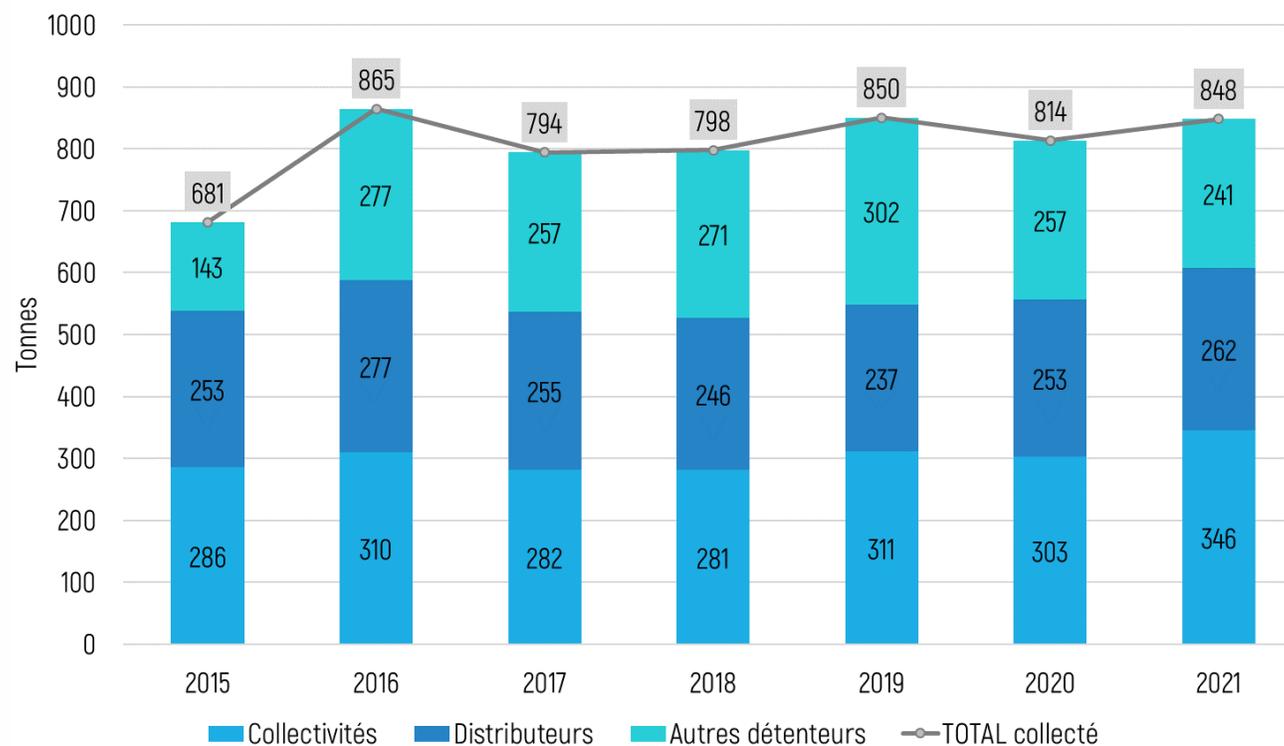
Source : COREPILE, SCRELEC

- Près de 850 tonnes de piles, batteries portables et cartouches d'impressions collectées par les deux éco-organismes (COREPILE-SCRELEC), la totalité de ces flux sont recyclés
- Une collecte de préférence en déchèterie : 345 tonnes (41 % des tonnages) collectées en 2021 (12 % des points de collectes répertoriés (330 points en déchèteries))
- 262 tonnes (31 % des tonnages) sont récupérées par les distributeurs comme les GMS par exemple alors que les distributeurs représentent 58 % des points de collecte référencés

Une légère reprise des tonnages collectés en 2021

- Après avoir diminué entre 2019 et 2020 (- 4 %), les quantités collectées de piles, batteries portables et cartouches d'impression ont retrouvé le niveau de 2019 en 2021 (+ 4 %).
- La progression des piles, batteries portables et cartouches d'impression collectées chez les distributeurs se poursuit en 2021 (+ 3 %). Les tonnages collectés en déchetteries progressent pour atteindre le niveau maximum de l'historique (+ 14 %).

Évolution des quantités de piles, batteries portables et cartouches d'impression collectées en fonction du point de collecte



Source : COREPILE, SCRELEC

5% des tonnages de MNU nationaux collectés en BFC

2021	France	Bourgogne-Franche-Comté	Part de la Région
Population (millions d'habitants)	66 977 703	2 793 333	4%
Nombres d'officines	20 880	942	5%
Nombre d'établissements de grossistes-répartiteurs	190	13	7%
Nombre d'unités de valorisation énergétique	53	6	11%
Nombre unitaire de médicaments vendus en 2020 - source GERS	2 789 414 649	117 404 904	4%
Quantités de MNU - poids nets (en tonnes)	9 833	469	5%
MNU en g/hab.	159	168	-

Source : CYCLAMED

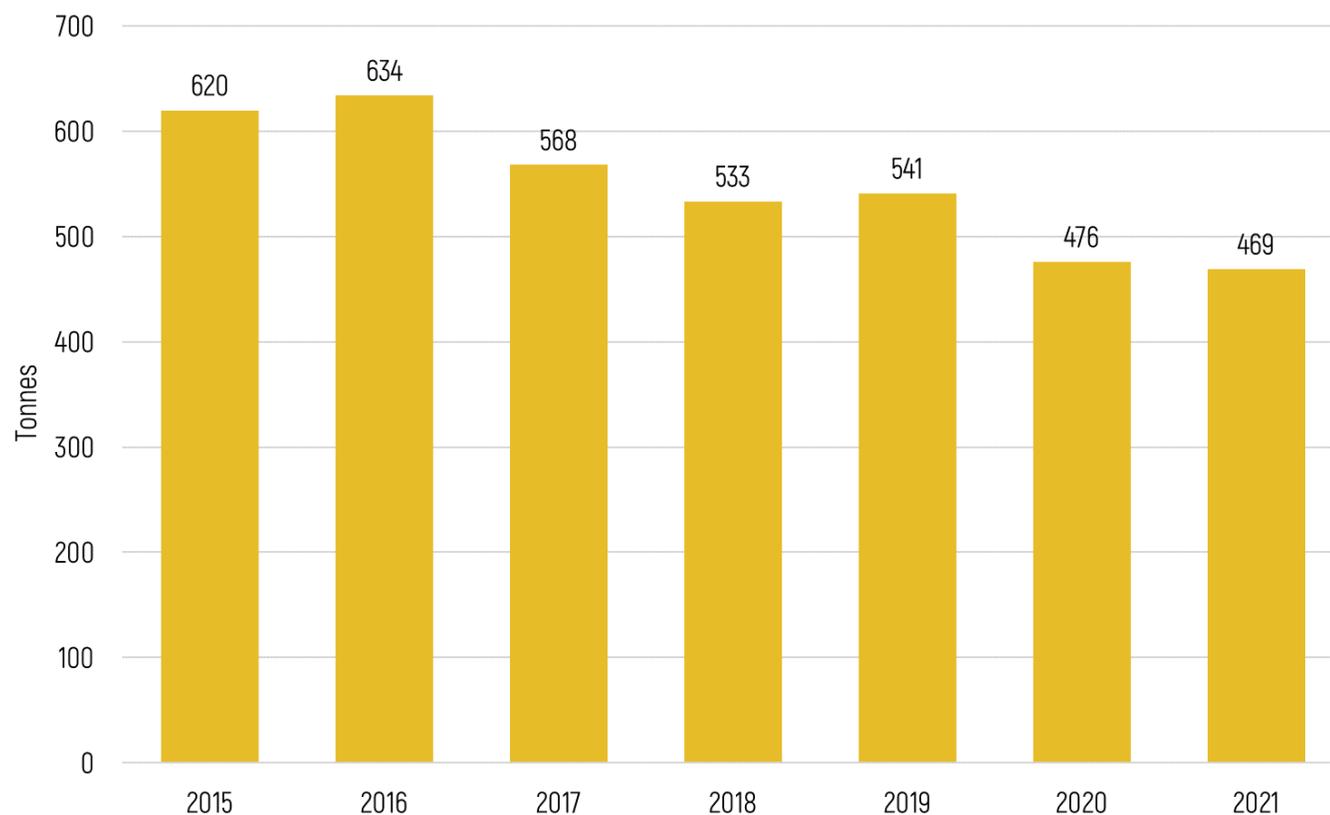
- Près de 470 tonnes (poids net) de médicaments non utilisés collectés en 2021 soit 171 g/hab (l'intégralité a été incinérée avec valorisation énergétique).
- La Bourgogne-Franche-Comté représente 5 % des quantités collectées au niveau national.
- 4 unités de valorisation énergétique et 2 UIOM acceptent les MNU collectés par les grossistes-répartiteurs : Dijon, Fourchambault, Besançon, Lons-le-Saunier, Montbéliard (UIOM) et Sens (UIOM)



Une diminution des tonnages de MNU collectés entre 2015 et 2021

- Les tonnages de MNU collectés continuent de diminuer entre 2020 et 2021 (- 1,5 %)
- Une tendance à la baisse qui s'inscrit dans la durée entre 2015 et 2021 :
 - **Meilleurs suivi et prescription** qui permettent de distribuer moins de médicaments et par conséquent de réduire les flux collectés
 - **Une meilleure efficacité de collecte**, on collecte mieux les déchets ciblés uniquement
 - **Les particuliers effectuent un meilleur tri**, séparant la notice, les cartons des MNU

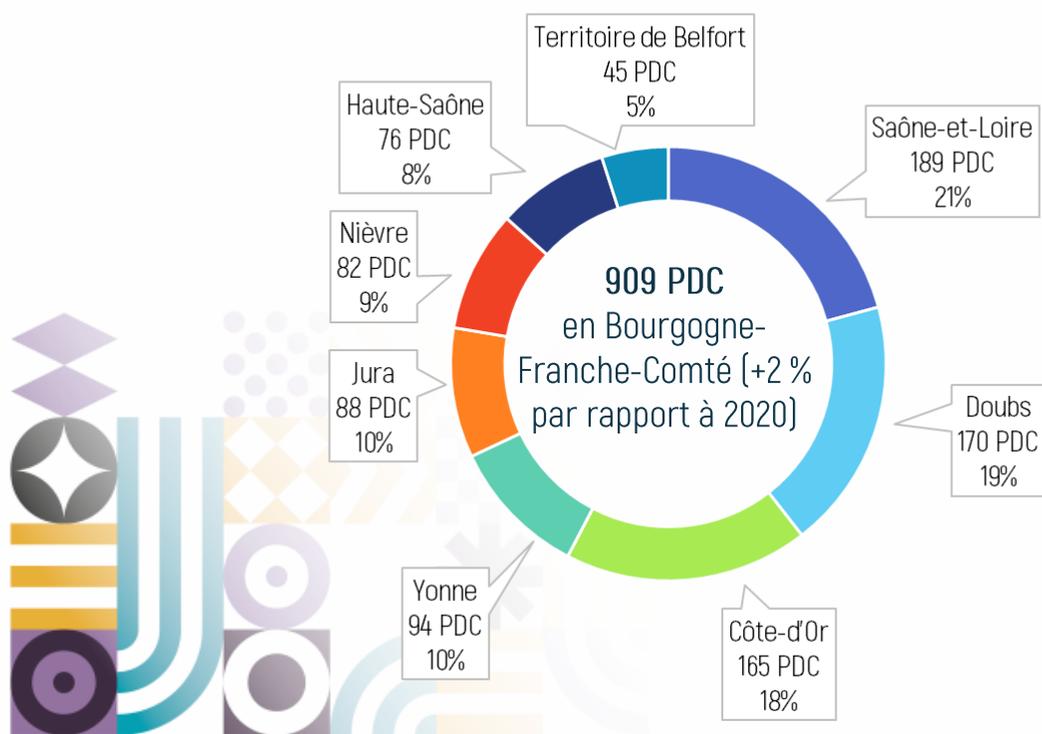
Évolution des tonnages de M.N.U. collectés - poids nets



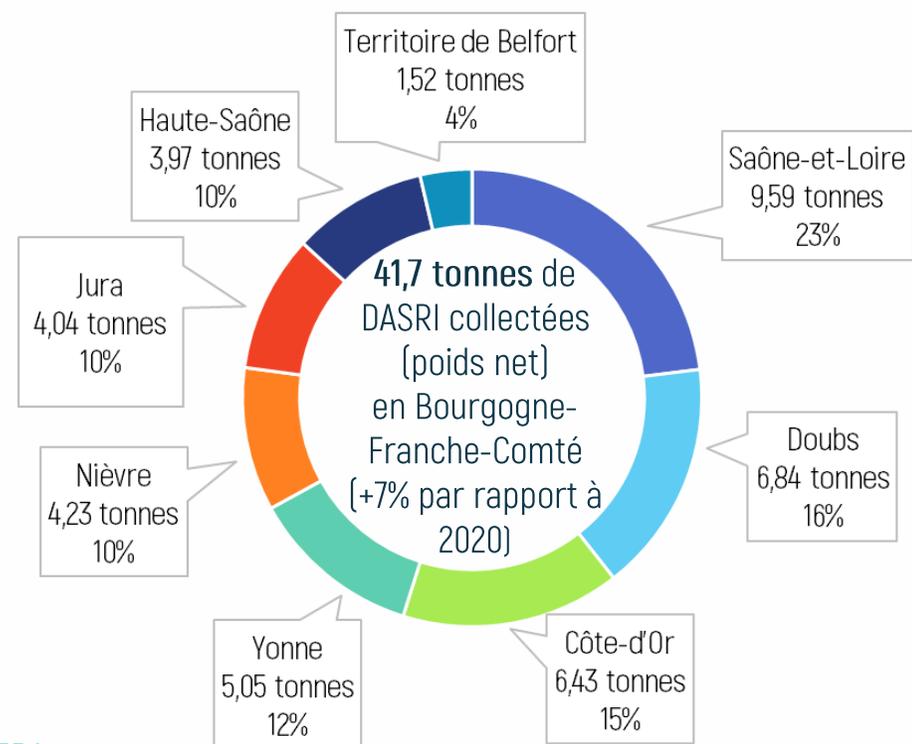
Source : CYCLAMED

Répartition des points de collecte et des tonnages collectés de DASRI par département

Répartition des points de collecte (PDC) par département



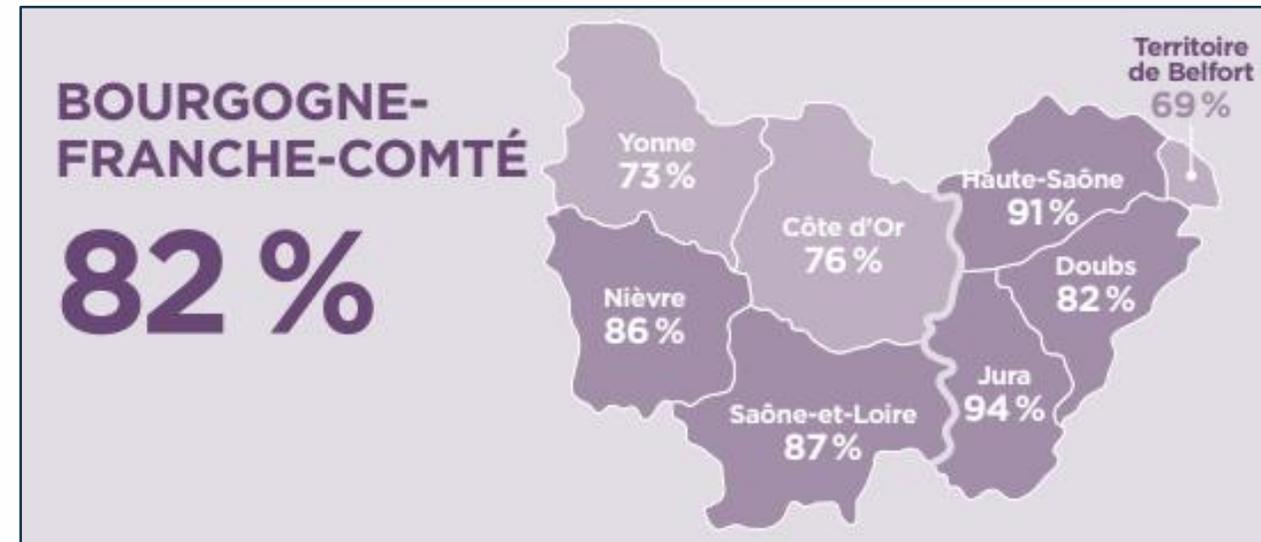
Répartition des tonnages de DASRI collectés par département (poids net*)



Source : DASTRI

Répartition des points de collecte et des tonnages collectés de DASRI par département

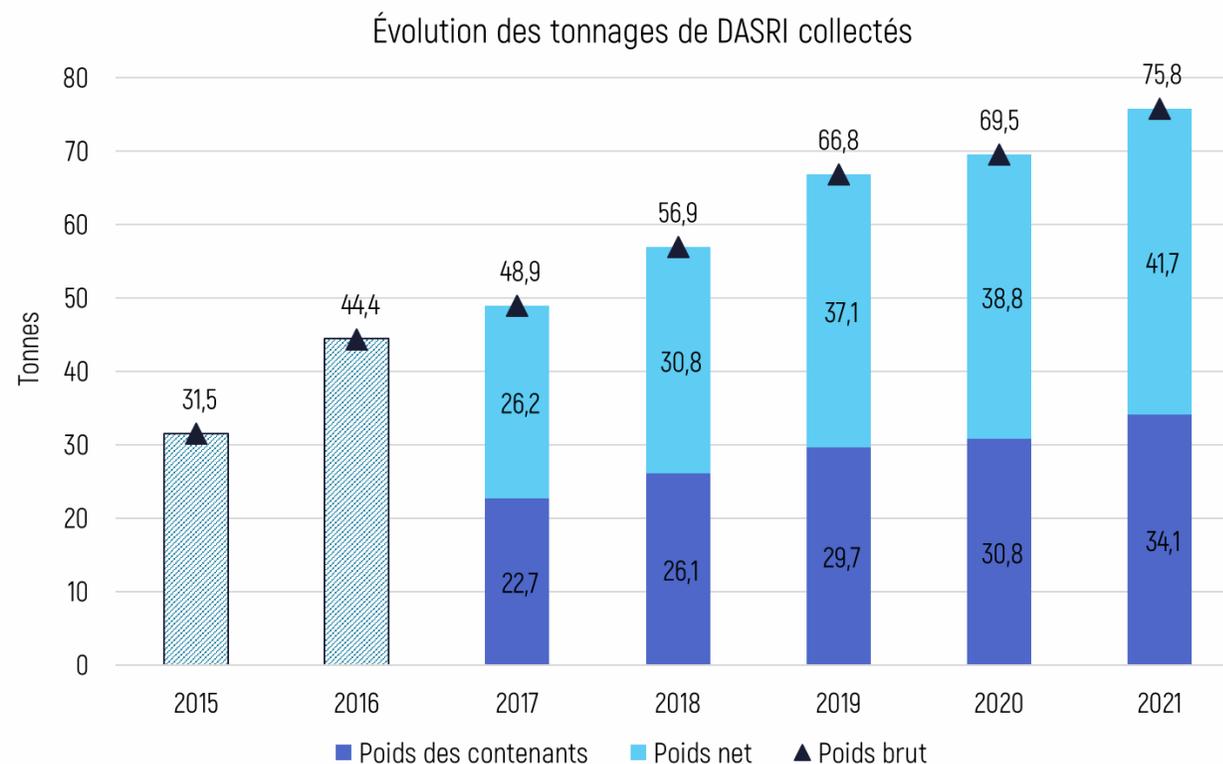
- Un taux de collecte de 82 % en 2021.
- Baisse pour la deuxième année de 4 points après 4 années de hausse (92 % en 2019) en raison :
 - De certains patients en auto-traitement qui ont certainement renoncé à apporter leurs DASRI sur leur point de collectes habituel car incités à rester chez eux pendant la crise sanitaire en tant que personnes vulnérables.
 - Dans le cadre de la crise sanitaire, élargissement du périmètre collecté avec les tests (sérologiques, PCR, antigéniques, auto-tests) et vaccins



Source : DASTRI

Une rupture liée à la crise sanitaire en 2021

- Les tonnages de DASRI (poids brut) progressent de 9 % entre 2020 et 2021 (+7,5 % lorsqu'on raisonne en poids net)
- Des tonnages de DASRI collectés qui ont plus que doublé depuis 2015
- Une hausse de près de 40 % des tonnages incinérés (106 tonnes) en Bourgogne-Franche-Comté (UIOM de Dijon) entre 2020 et 2021 (Dont 25,5 tonnes liées à la crise sanitaire [tests et vaccins])

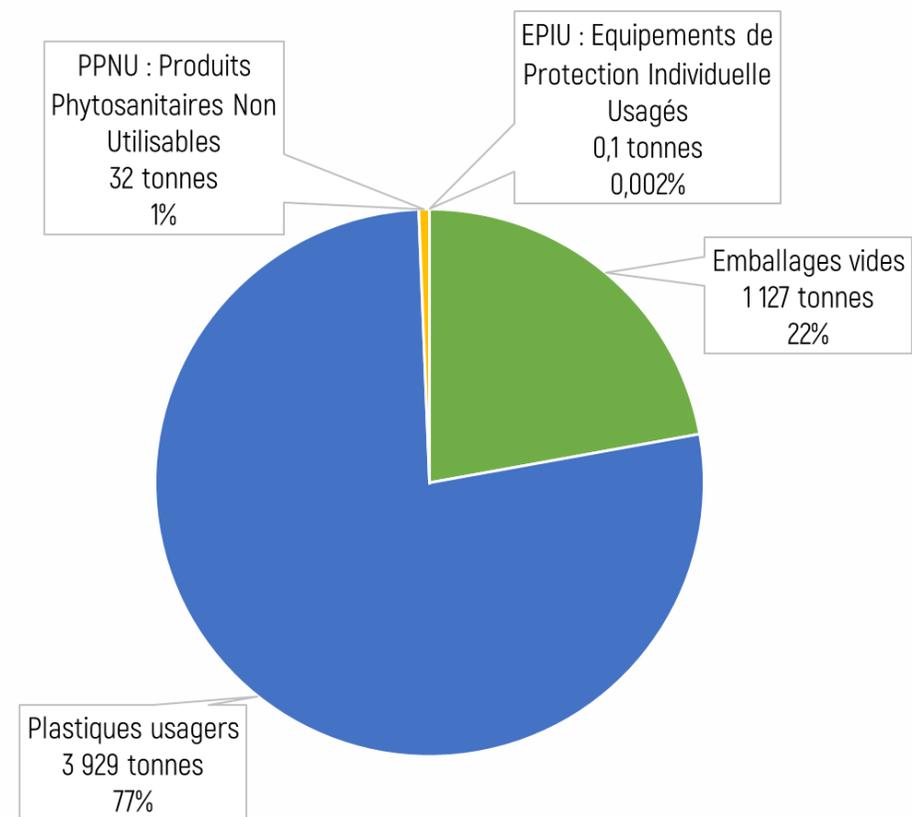


Source : DASTRI

La Bourgogne-Franche-Comté représente 5,7 % des déchets de l'agrofourniture collectés au niveau national

- Près de 5 100 tonnes collectées en 2021 dans 486 points de collectes (dont 77 % sont des plastiques usagers)
- 22 types de déchets triés, collectés et valorisés
- Au niveau national des taux de collecte qui sont très variables (de 38 % pour les sacs en papiers à 94 % pour les grands récipients vracs souples)

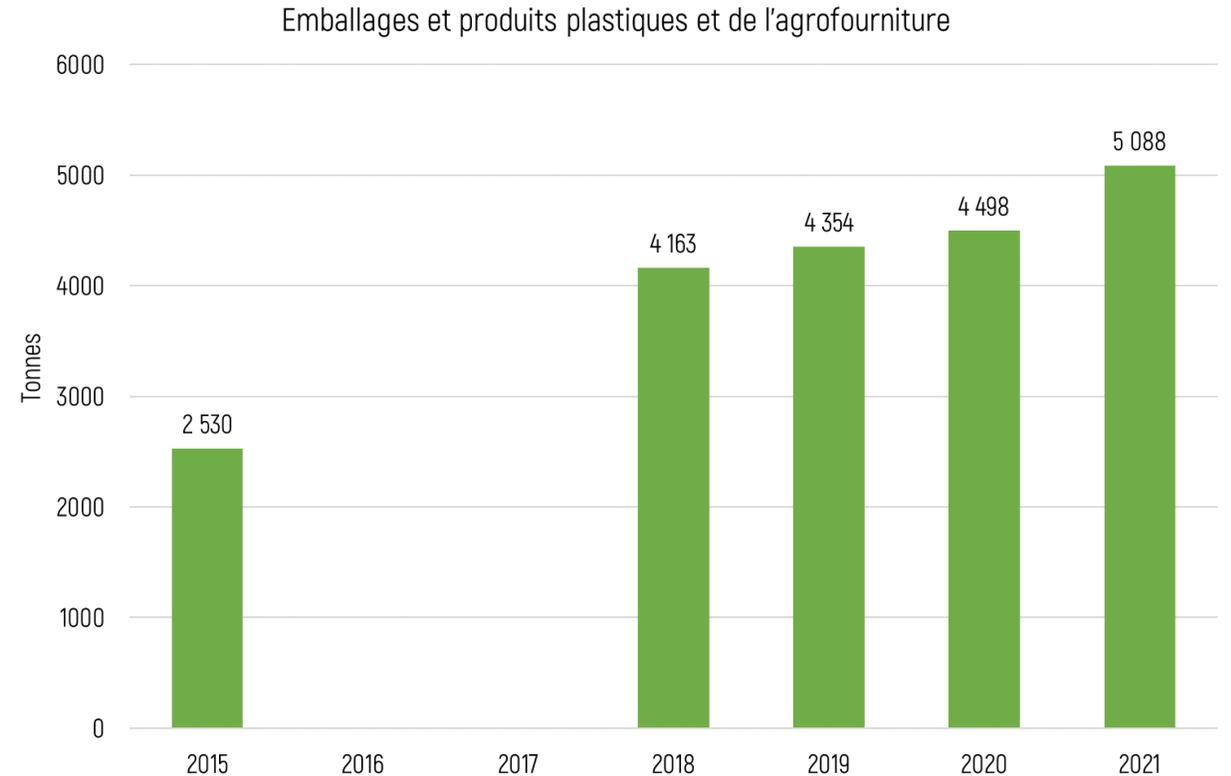
Répartition des tonnages collectés par type de produits



Source : ADIVALOR

Une progression des quantités collectées malgré le contexte sanitaire

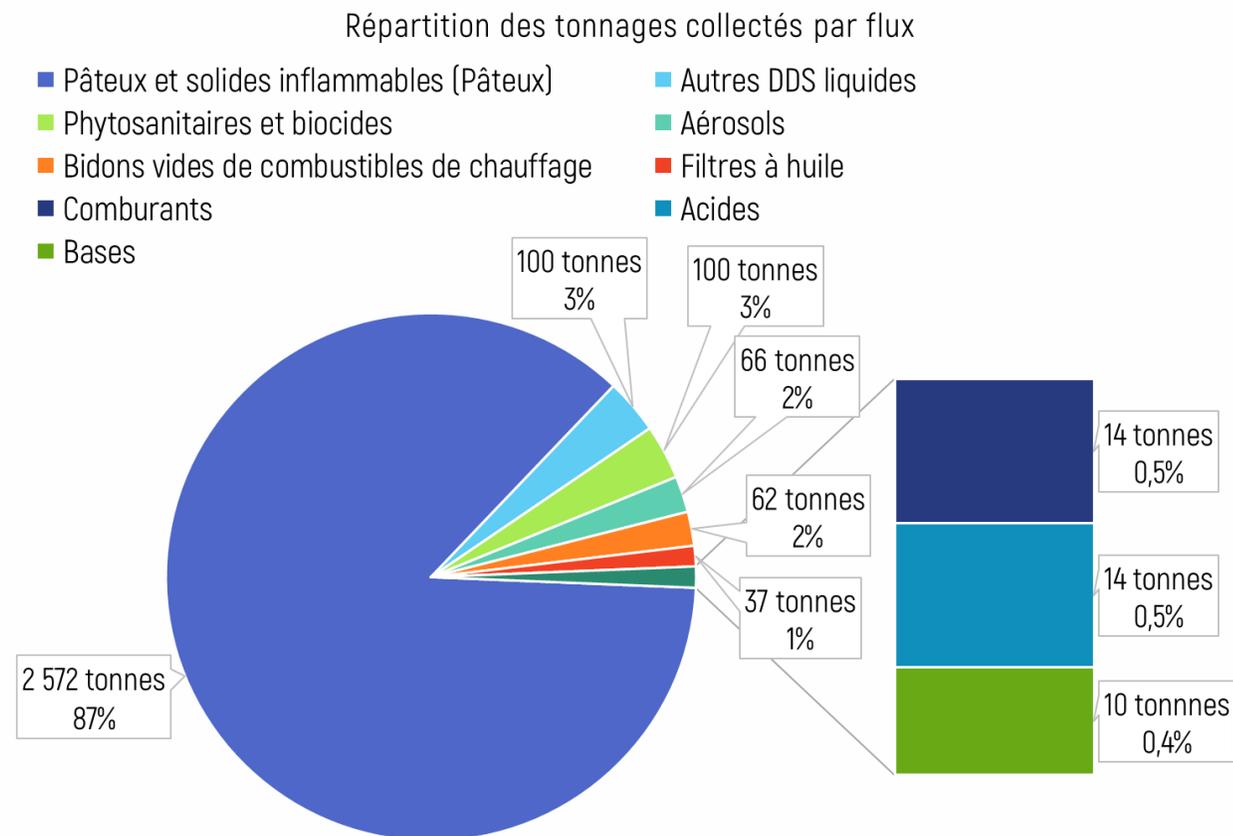
- Une augmentation continue des quantités collectées (qui ont doublé entre 2015 et 2021)
- Progression de 13 % des volumes collectés entre 2020 et 2021, malgré le contexte de la crise sanitaire



Source : ADIVALOR

6,6 % des déchets dangereux spécifiques sont issus de Bourgogne-Franche-Comté

- Près de 3 000 tonnes de déchets chimiques collectées en 2021 en Bourgogne-Franche-Comté
- 282 déchèteries régionales adhérentes à l'éco-organisme en 2021



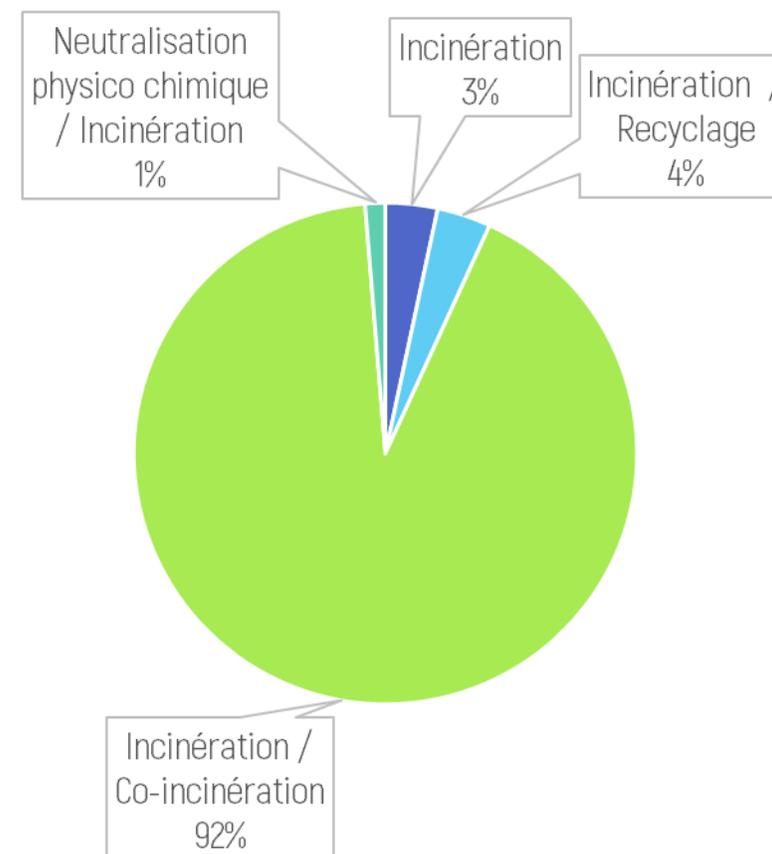
Source : ECODDS

L'incinération privilégiée pour les déchets chimiques

- Au moins 95 % des déchets chimiques sont incinérés ou co-incinérés (Phytosanitaires et biocides, Pâteux et solides inflammables, Autres DDS liquides, Bidons vides de combustibles de chauffage)
- 4 % des flux sont recyclés ou incinérés (Aérosols, Filtres à huile)
- 1 % des flux font l'objet d'une neutralisation physico chimique ou d'une incinération (Acides, Bases, Combustibles)



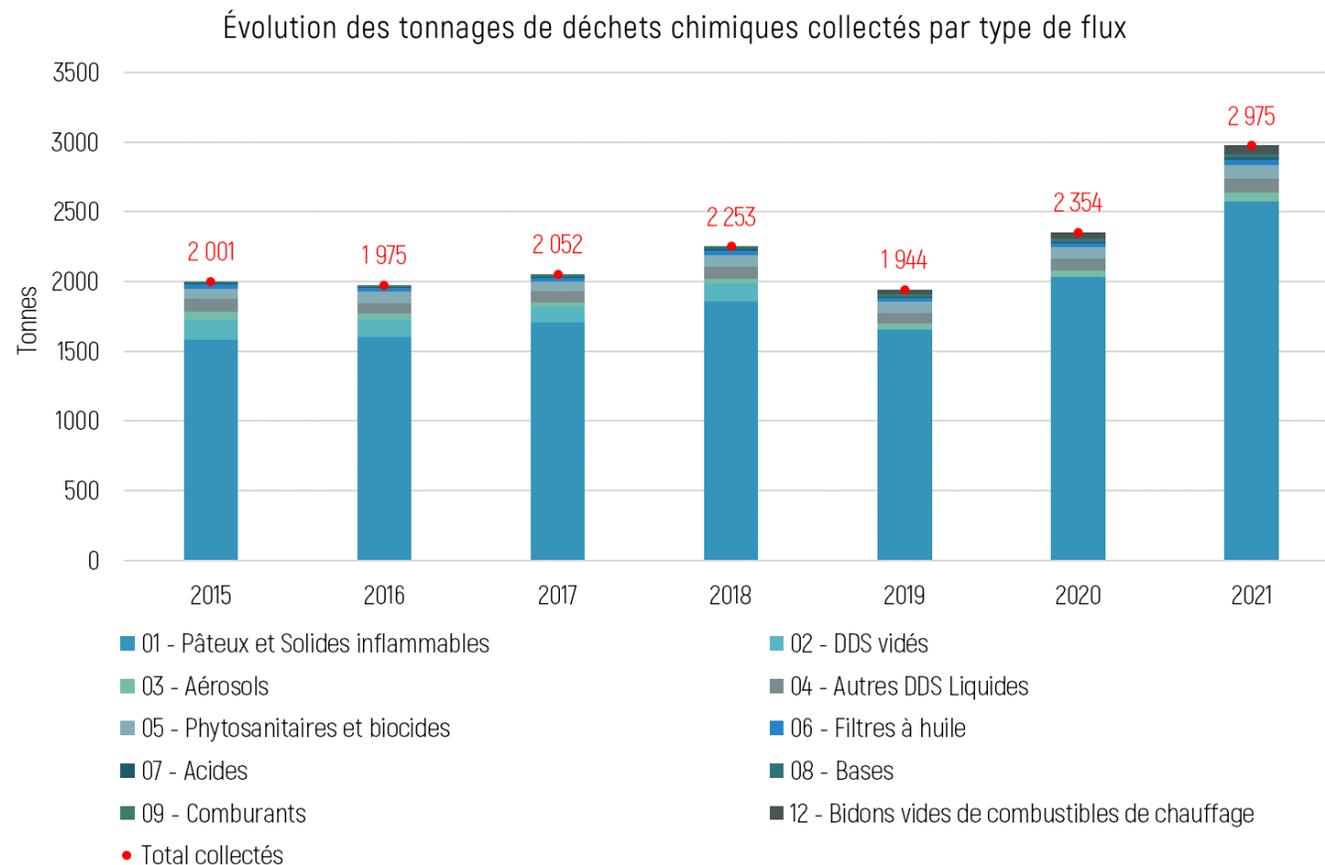
Répartition des tonnages collectés par mode de traitement



Source : ECODDS

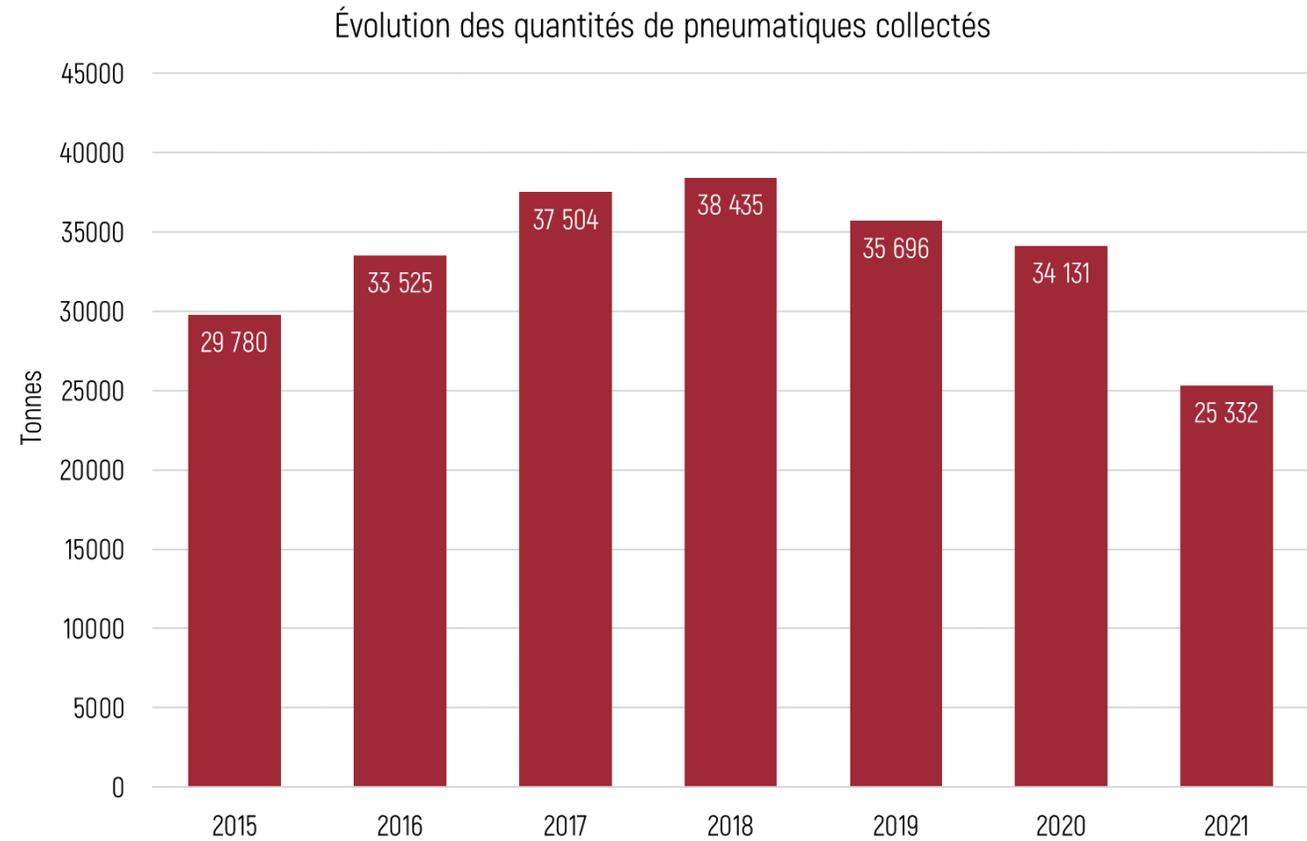
Un nouveau maximum atteint en 2021 en Bourgogne-Franche-Comté

- Les tonnages de déchets chimiques collectés en hausse de 26 % en 2021 (+ 620 tonnes)
- Phénomène de rattrapage (perturbation de la collecte en 2020 et reprise de l'activité)
- Une progression de près de 1 000 tonnes (+ 50 %) entre 2015 et 2021



La chute dans les tonnages de pneumatiques usagés collectés se poursuit

- La chute initiée en 2018 se poursuit en 2021 avec près de 9 000 tonnes (- 26 %) de pneumatiques usagés de moins qu'en 2020

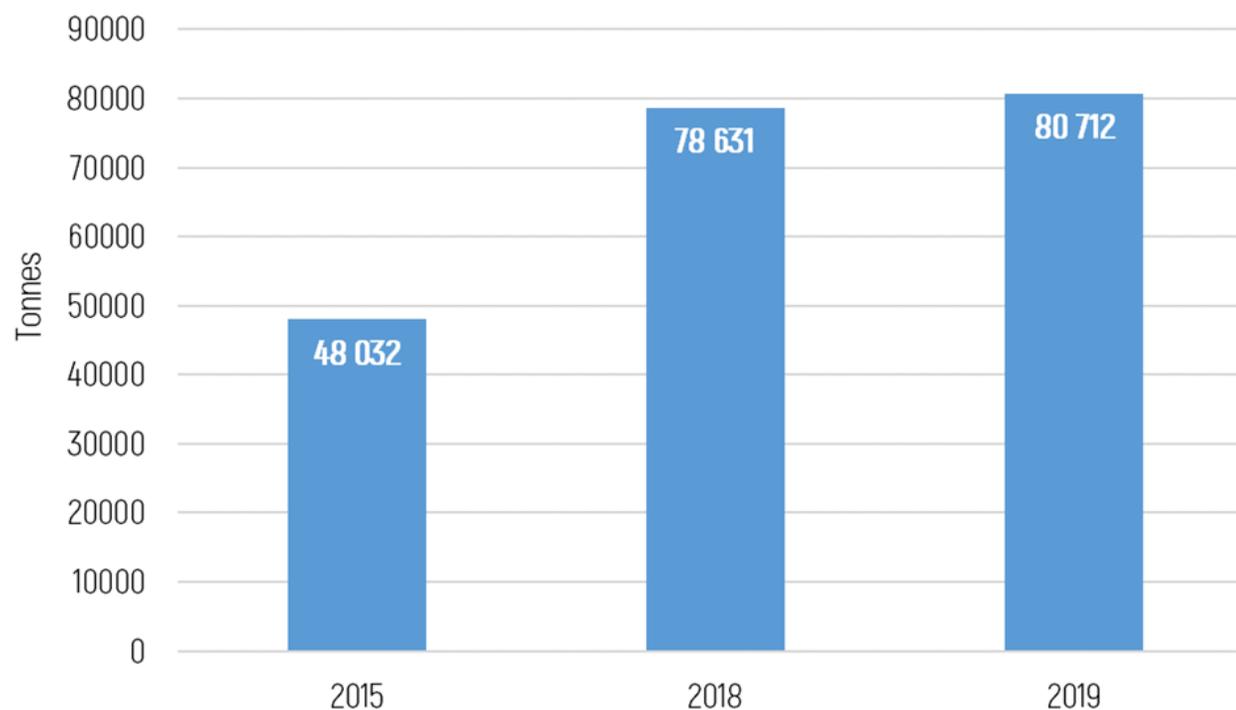


Source : Open Data ADEME (REP-PU), ALIAPUR

Plus de 77 200 VHU pris en charge en 2019

- 95 centres VHU identifiés en Bourgogne-Franche-Comté.
- Plus de 77 200 VHU pris en charge (Poids moyen total d'un VHU : 1,0385 t) soit 80 712 tonnes.
- Age moyen des VHU pris en charge : 20 ans en 2019 contre 18 ans en 2015.
- Hausse des tonnages pris en charge entre 2015 et 2019 : + 68 %
- Une augmentation en lien avec les différentes primes à la casse de ces dernières années.

Évolution des tonnages de VHU pris en charge



APER PYRO change de nom



- Au 1^{er} janvier 2022, l'éco-organisme APER PYRO est renommé PYRÉO
- Au niveau national :
 - 61 tonnes de produits mis sur le marché en 2021
 - 28,22 tonnes collectées (taux de collecte de 46 %)
 - 88 % des collectes réalisées auprès des revendeurs
 - 640 points de collecte (collecte réalisée tous les 3 mois)
 - 33 tonnes de produits pyrotechniques traitées (2 établissement hors-BFC)
- En Bourgogne-Franche-Comté :
 - 3 points de collecte
 - Aucune demande d'enlèvement en 2021 auprès de PYRÉO



2 centres de déconstructions agréés par APER en Bourgogne-Franche-Comté



- Au niveau régional :
 - Dans le rapport de l'ADEME de 2020, on remarque 14 bateaux traités provenant de Saône-et-Loire en provenance de 3 particuliers, 10 clubs nautiques et 1 autre provenance (des départements limitrophes de Bourgogne-Franche-Comté recensent également des bateaux traités en 2020)
 - 2 centres de tri / traitement agréés par APER en Bourgogne-Franche-Comté en 2021, les EPUR centres de Digoin et Mâcon
 - Pas d'informations sur les quantités traitées et les modes de traitement
- Au niveau national :
 - 1 608 tonnes collectées et traitées (13 058 tonnes mises sur le marché en 2020)
 - 46 % des flux font l'objet d'une valorisation énergétique
 - 28 % des flux font l'objet d'une élimination
 - 26% des flux font l'objet d'un recyclage
 - 0,5 % des flux font l'objet d'une réutilisation



ECO-MOBIL-HOME



- Au niveau national :
 - 53 500 tonnes mises sur le marché
 - 3 410 tonnes collectées (1 436 unités collectées)
 - 85 % des tonnages collectés orientés en valorisation matière ou énergétique (dont 43 % de recyclage)

- Aucune collecte réalisée en Bourgogne-Franche-Comté en 2021



Bilan filière REP 2015-2021

Déchets	Eco organisme	2 015		2 020		2 021			Evo 2015 - 2021	Evo 2020 - 2021
		Tonnage collecté	Ratio par hab	Tonnage collecté	Ratio par hab	Tonnage collecté	Ratio par hab	Ratio par hab (national)		
Emballages ménagers	CITEO	164 670,00	58,37	191 000,00	68,21	196 000,00	70,20	57,25	↑ 19,03%	↑ 2,62%
Papiers graphiques	CITEO	74 850,00	26,53	67 044,55	23,94	56 566,21	20,26	15,15	↓ -24,43%	↓ -15,63%
Déchets d'éléments d'ameublement ménagers	ECO-MOBILIER	18 597,00	6,59	46 583,00	16,64	60 902,00	21,81	16,55	↑ 227,48%	↑ 30,74%
Déchets d'éléments d'ameublement professionnels	VALDELIA	383,00	0,14	1 741,05	0,62	2 005,00	0,72	0,85	↑ 423,50%	↑ 15,16%
DEEE ménagers	ECOSYSTEM - ECOLOGIC - SOREN	31 270,00	11,08	37 250,00	13,30	41 771,97	14,96	12,23	↑ 33,58%	↑ 12,14%
DEEE professionnels	ECOSYSTEM - ECOLOGIC - RECYCLUM	-	-	806,52	0,29	981,04	0,35	0,98	-	↑ 21,64%
Panneaux solaires	SOREN	-	-	13,00	0,005	45,00	0,02	0,05	-	↑ 246,15%
Textiles, linges, chaussures	REFASHION	11 241,20	3,98	11 714,60	4,18	13 303,30	4,76	3,55	↑ 18,34%	↑ 13,56%
Produits de l'agrofourriture	ADIVALOR	2 530,00	0,90	4 498,00	1,61	5 088,00	1,82	1,26	↑ 101,11%	↑ 13,12%
Piles et accumulateurs (batteries) des ménages	COREPILE - SCRELEC	681,46	0,24	813,73	0,29	848,16	0,30	0,23	↑ 24,46%	↑ 4,23%
Médicaments non utilisés	CYCLAMED	620,00	0,22	476,00	0,17	469,00	0,17	0,14	↓ -24,35%	↓ -1,47%
DASRI issu de l'auto-traitement	DASTRI	31,47	0,01	69,53	0,02	75,76	0,03	0,02	↑ 140,77%	↑ 8,97%
Huiles usagées	CYCLEVIA	9 910,00	3,51	-	-	-	-	-	-	-
Pneus	ALIAPUR	29 779,75	10,56	34 131,06	12,19	25 332,00	9,07	5,46	↓ -14,94%	↓ -25,78%
DDS	ECO DDS	2 001,45	0,71	2 353,97	0,84	2 975,31	1,07	0,68	↑ 48,66%	↑ 26,40%
VHU		53 300,00	18,89	80 712,22	28,88	80 712,22	-	-	-	-
Produits pyrotechniques	PYRÉO	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Mobil-homes	ECO MOBIL-HOME	-	-	-	-	0,00	0,00	0,05	-	-
Déchets de produits du tabac	ALCOME	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bateau de plaisance ou de sports	APER	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		399 865,32	141,75	479 207,23	170,97	487 074,97	174,44	108,30	↑ 19,84%	↑ 1,64%

Bilan filière REP 2015-2021

Déchets	2 020					2 021					Evo 2020 - 2021
	Tonnage collecté	Taux de collecte (national)	Taux de recyclage (national)	Taux de valorisation (national)	Gisement mis sur le marché (national)	Tonnage collecté	Taux de collecte (national)	Taux de recyclage (national)	Taux de valorisation (national)	Gisement mis sur le marché (national)	
Emballages ménagers	191 000,00	-	70%	-	5 268 kt	196 000,00	-	72%	-	5 263 kt	↑ 2,62%
Papiers graphiques	67 044,55	-	60%	-	2 006 kt	56 566,21	-	62%	-	1 654 kt	↓ -15,63%
Déchets d'éléments d'ameublement ménagers	46 583,00	32%	51% (RRR)	93%	2 500kt	60 902,00	43%	45%	94%	3 800 kt	↑ 30,74%
Déchets d'éléments d'ameublement professionnels	1 741,05	20%	83%	91%	222 kt	2 005,00	23%	83%	93%	271 kt	↑ 15,16%
DEEE ménagers	37 250,00	49%	75%	86%	1 835 kt	41771,97	/	76%	89%	1 452 kt	↑ 12,14%
DEEE professionnels	806,52	29%	79%	92%	344 kt	981,04	/	81%	88%	219 kt	↑ 21,64%
Panneaux solaires	13,00	/	-	-	-	45,00	/	85%	91%	180 kt	↑ 246,15%
Textiles, linges, chaussures	11 714,60	39%	33%	99%	517 kt	13 303,30	34%	32%	99%	715 kt	↑ 13,56%
Produits de l'agrofourriture	4 498,00	77%	77%	-	116 kt	5 088,00	77%	-	-	116 kt	↑ 13,12%
Piles et accumulateurs (batteries) des ménages	813,73	46%	100%	100%	35 kt	848,16	44%	100%	100%	38 kt	↑ 4,23%
Médicaments non utilisés	476,00	50%	0%	100%	20 kt	469,00	56%	0%	100%	18 kt	↓ -1,47%
DASRI issu de l'auto-traitement	69,53	83%	0%	96%	1 kt	75,76	82%	0%	93%	1,6 kt	↑ 8,97%
Huiles usagées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pneus	34 131,06	85%	37%	100%	477 kt	25 332,00	-	35%	100%	320 kt	↓ -25,78%
DDS	2 353,97	-	-	-	-	2 975,31	-	-	-	4 098 kt	↑ 26,40%
VHU	80 712,22	-	-	-	-	80 712,22	-	-	-	-	-
Produits pyrotechniques	0,00	44%	-	-	0,06 kt	0,00	46%	-	-	0,06 kt	-
Mobil-homes	-	-	-	-	-	0,00	24%	43%	85%	53,5 kt	-
Déchets de produits du tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bateau de plaisance ou de sports	-	-	26%	72%	13 kt	-	-	-	-	-	-
TOTAL	479 207,23	50%	53%	93%	13 354 kt	487 074,97	48%	55%	94%	18 199 kt	↑ 1,64%

RRR : Recyclage / réemploi / recyclage

Données issues des rapports annuels de l'ADEME

Données sujets à vigilances en raison du manque d'informations ou résultant d'une estimation/correction